

REVUE ANNUELLE

DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
DES CHASSEURS ET PÊCHEURS
ET DE SES FILIALES

2023



Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs

ACTION ÉDUCATIVE | FONDATION
SÉCURITÉ NATURE | HÉRITAGE FAUNE



TABLE DES MATIÈRES

L'ANNÉE VUE PAR NOS PRÉSIDENTS.....	4
LES ADMINISTRATEURS	6
Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs	6
Héritage faune	7
Sécurité nature	7
L'ÉQUIPE DE LA PERMANENCE	9
RAPPORT ANNUEL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CHASSEURS ET PÊCHEURS	11
RÉALISATIONS RELATIVES À LA CHASSE	12
Original.....	12
Cerf de Virginie	14
Dindon sauvage	15
Oiseaux migrateurs	15
Guides de chasse.....	17

RÉALISATIONS RELATIVES À LA PÊCHE	18
Suivi de la gestion du bar rayé.....	18
Soutien à l'exploitation de nouvelles espèces marines par la pêche sportive	19
Soutien à Team Carpe Aventure pour l'instauration d'un cadre réglementaire favorable au développement de la pêche à la carpe	19
Rencontre d'exploration avec le Port de Québec concernant un partenariat pour l'amélioration de l'accès à la pêche sportive	20
Participation à la révision du Plan de gestion du touladi.....	20
ACTIONS LIÉES AUX ENJEUX POLITIQUES.....	21
Projet de loi C-21.....	21
Réaction à des changements réglementaires à la navigation proposés par Transports Canada	21
Émission de commentaires sur la révision du règlement sur l'aquaculture et la vente des poissons et du règlement sur les catégories de permis d'aquaculture	22
Demande au ministère des ressources naturelles et des forêts pour la modernisation de la définition des abris sommaires.....	22
ENJEUX CONSERVATION DE LA FAUNE ET MISE EN VALEUR	23
Participation aux Rendez-vous de la biodiversité et à l'élaboration du Plan nature 2030 du gouvernement du Québec.....	23
Inquiétude devant la diminution des effectifs d'agents de protection de la faune au Québec.....	23
COMITÉS	24
Comité chiens de chasse	24
Comité oiseaux migrateurs.....	25

RAYONNEMENT ET MISE EN VALEUR	26
Dragons de la relève	26
Les gagnants 2023	27
Trophée Québec	28
Chasseurs généreux	29
Événements	30
Diffusion web	31
Campagne partage du territoire.....	31
MEMBRES.....	32
Soutien aux membres	32
RAPPORT ANNUEL DE LA FONDATION HÉRITAGE FAUNE	37
FAITS SAILLANTS	38
Stratégie philanthropique	38
Budget annuel.....	38
FINANCEMENT	39
Répartition des revenus.....	39
Répartition détaillée des revenus	40
Faits saillants sur le financement.....	41
ATTRIBUTION DES BOURSES ET SUBVENTIONS	42
Détails des subventions et des bourses distribuées – Fonds général.....	43
Bourse Pierre-Lataverse.....	44
Les autres Fonds de la fondation	45

RAPPORT ANNUEL DE SÉCURITÉ NATURE.....	47
FAITS SAILLANTS	48
Nouveau conseil d'administration	48
Retour à la normale pour les formations.....	48
Défi chasse	48
Soutien considérable aux associations.....	49
Instauration du formulaire 5484	49
Baisse du prix des cours d'initiation à la chasse.....	49
GESTION DES FORMATIONS.....	50
Participants aux formations.....	50
Comité de formation.....	51
Formation initiale 2023 et nouveaux instructeurs.....	52
Mise à niveau des moniteurs (sessions de formation continue).....	52
Mise à jour du rôle des responsables régionaux.....	53
AIDE FINANCIÈRE 2023.....	54
EMBELLISSEMENT ET ACCESSIBILITÉ DU BOISÉ HÉRITAGE FAUNE	55
MONITEURS, INSTRUCTEURS ET RESPONSABLES DE LA FORMATION	56
RECONNAISSANCE DE NOS BÉNÉVOLES 2023	58
Moniteur national	58
Membre honoraire	58
Reconnaissance d'une association.....	58
LA TOUCHE FINALE	59
Changement de direction	59

L'ANNÉE VUE PAR NOS PRÉSIDENTS



Marc Renaud

Président de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs

À titre de président de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP), c'est avec plaisir que je vous présente notre revue annuelle 2023. Tout comme la nature, notre Fédération est en constante évolution. La dernière année fut parsemée de nombreux défis qui ont fait de nous une communauté encore plus soudée et plus présente que jamais.

Par un travail de longue haleine, nous avons dévoilé en 2023 notre toute nouvelle vision, « Partager et perpétuer notre héritage », qui définit bien qui nous sommes et ce que l'on souhaite transmettre aux générations futures. Il est primordial pour la FédéCP que chaque décision et chaque geste soit fait pour le bien-être et la pérennité de la faune et de ses ressources. Je tiens à remercier tous les bénévoles et les associations qui ont participé généreusement aux différents groupes de discussion menant à cette nouvelle vision.

Du côté même de l'organisation, nous avons accueilli le 4 décembre dernier notre tout nouveau directeur général, monsieur Maxime Jean. Par cette nouvelle, je ne peux passer sous silence le travail exemplaire de madame Stéphanie Vadnais à titre de directrice générale par intérim pendant plus de 15 mois. Stéphanie a su mener la barque de main de maître et nous sommes heureux qu'elle poursuive son parcours avec nous au poste de directrice des opérations.

En 2023, nous avons également innové en présentant notre toute nouvelle offre de membership. Cette refonte complète nous a permis de remettre le membre au cœur de notre mission en offrant, à un prix accessible, une foule de rabais et d'avantages, mais par-dessus tout, en donnant une voix à tous les chasseurs et pêcheurs afin qu'ils s'engagent avec nous à défendre activement nos droits.

En ce sens, nous avons travaillé et fait avancer plusieurs dossiers importants au cours de la dernière année. Cette revue annuelle vient faire un survol de toutes les actions et les décisions prises par la FédéCP, toujours dans le but de répondre le plus fidèlement possible à notre mission.

Avant de terminer, j'aimerais souligner le travail exceptionnel de tous nos employés et la généreuse implication de tous nos précieux bénévoles, que ce soit au sein d'un CA ou de nos associations. Grâce à eux, de plus en plus de nouveaux adeptes s'initient chaque année à nos pratiques et deviendront à leur tour des bénévoles passionnés pour les générations futures. Merci de tout cœur!



Yves Lachapelle

Président de la fondation Héritage faune

Au cours de la dernière année, votre Fondation a poursuivi ses activités de recherche de fonds pour soutenir ses programmes de bourses. L'encan tenu lors du congrès annuel de la FédéCP et du souper-bénéfice Héritage faune ainsi que la tenue de notre encan virtuel sont demeurés des activités de collecte de fonds efficaces. Pour diversifier nos activités, nous avons procédé en 2023 à la vente de billets de tirage pour un voyage de villégiature à l'île d'Anticosti. Devant le succès de cette campagne de financement, nous avons décidé de renouveler l'expérience pour 2024 en offrant cette fois-ci un voyage de chasse au cerf de Virginie, ce qui risque de soulever encore plus les passions!

Je suis très heureux de constater que de nombreuses associations membres de la FédéCP ont élaboré encore cette année d'excellents projets pour favoriser la relève chez les chasseurs et les pêcheurs, ainsi que l'aménagement ou la restauration d'habitats fauniques d'espèces chassées ou pêchées. Je constate que la pandémie de COVID-19 est vraiment derrière nous et que nous avons retrouvé la dynamique qui caractérise les bénévoles de nos associations.

Toutefois, dans la poursuite des réflexions des dernières années et à la suite des questionnements soulevés lors de notre dernière assemblée générale, les membres du conseil d'administration d'Héritage faune ont senti un réel besoin de faire le point sur la façon dont nous accomplissons le mandat de la Fondation qui nous est confié. Voilà pourquoi, au printemps 2023, Héritage faune a voulu se faire accompagner pour réaliser une analyse approfondie de nos façons de faire en vue de renforcer nos actions dans une nouvelle stratégie philanthropique. Nous pourrions au cours des prochains mois vous en présenter les grandes lignes. Merci à tous ceux d'entre vous qui ont pris part à cette réflexion. Après 43 ans d'existence de votre Fondation, je suis convaincu que ce travail nous permettra d'envisager l'avenir avec encore plus d'optimisme.

Bien sûr, votre Fondation ne pourrait réaliser sa mission sans l'implication et le dévouement des milliers de bénévoles qui œuvrent au sein des associations membres et de son conseil d'administration. Je vous dis merci de tout cœur! Un merci particulier à Hélène Baron-Gauthier, coordonnatrice à la Fondation, pour son engagement pour la cause. Je remercie également tous les supporteurs et les donateurs qui croient à l'importance de la mission d'Héritage faune.

Finalement, j'en appelle à la collaboration entre Héritage faune, les structures régionales et les associations membres de la FédéCP afin de développer des partenariats de soutien financier pluriannuels et des projets visant non seulement la relève de chasseurs et pêcheurs, mais également les bénévoles dans toutes les régions du Québec.



Pascal Alarie

Président de la filiale éducative Sécurité nature

C'est avec un immense plaisir que je vous présente mon premier bilan en tant que président de Sécurité nature. Pour ma part, c'est une excellente opportunité de positionner et de mettre en valeur une organisation solidement implantée au Québec afin de promouvoir un comportement responsable chez les chasseurs et les pêcheurs.

Je tiens tout d'abord à souligner incontestablement le travail acharné et le leadership de nos moniteurs, instructeurs et responsables bénévoles de la formation dans les différentes régions du Québec, ainsi que le soutien du personnel de Sécurité nature. Je ne peux passer sous le silence la mise en place du « Comité de formation », soutenu par quatre bénévoles. Ce comité va permettre une meilleure gestion et communication auprès de Sécurité nature, des régionales, des moniteurs et des associations.

Au cours de la dernière année, plus de 57 000 participants ont suivi une formation de Sécurité nature. Nous sommes enthousiastes quant aux défis à venir et aux opportunités qui se présenteront au cours des prochaines années. D'ailleurs, nous réfléchissons au développement et à la diversification d'autres offres de formation afin d'agir de manière complémentaire au bénéfice de nos chasseurs et pêcheurs.

En conclusion, je suis honoré de vous présenter un aperçu détaillé de nos actions, de nos progrès et de nos perspectives pour l'avenir.



LES ADMINISTRATEURS

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CHASSEURS ET PÊCHEURS

Marc Renaud
Président provincial

Gérard Gagnon
Bas-Saint-Laurent

Michel Bouchard
Saguenay–Lac-Saint-Jean

Bob Bélanger
Capitale-Nationale

Pierre Caron
Mauricie

François Vanasse
Estrie

Rodolphe La Salle
Outaouais

Nathalie Dallaire
Abitibi-Témiscamingue

Gilles Couture
Côte-Nord

Alain Poitras
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Jean-Claude Marcoux
Chaudière-Appalaches

Danny Leblanc
Lanaudière

Michel L. Fortin
Laurentides

Claude Lapointe
Montréal, Laval, Montérégie

Yvon Courchesne
Centre-du-Québec

Jean Fink
Membre coopté

HÉRITAGE FAUNE

Yves Lachapelle
Président, membre élu

Alain Poitras
Vice-président, membre coopté

Marc-Antoine Godin
Trésorier, membre élu

Pascal Alarie
Secrétaire, membre élu

Louis Bélanger
Membre élu

Maxime Chouinard
Membre élu

Marc Renaud
Membre désigné FédéCP

Merci aux membres sortants :

Christian Sénéchal
Antoine Bradette

SÉCURITÉ NATURE

Pascal Alarie
Président

Gaétan Hamel
Secrétaire

Pierre Roy
Membre élu

Pierre Caron
Membre coopté

Marc Renaud
Membre désigné FédéCP

Merci aux membres sortants :

Jacques Parent
Bruno Savard
Yvan Rouleau



L'ÉQUIPE DE LA PERMANENCE

Stéphanie Vadnais

Directrice générale par intérim

Lise Duchesneau

Adjointe administrative

Marie-Josée Laflamme

Agente de service à la clientèle

Jessika Guay-Plamondon

Agente à la comptabilité

Line Guillemette

Agente à la comptabilité

Christina Leclerc

Agente de bureau – formation

Edith Rosa

Agente de bureau – formation

Martin Savard

Coordonnateur à la formation

Jessica Bouchard

Agente de projets et de soutien aux membres

Michel Baril

Biologiste

Emily Vallée

Coordonnatrice aux communications

Hélène Baron-Gauthier

Coordonnatrice de la Fondation

Mathieu Martin

Responsable du marketing

Isabelle Labranche

Conseillère aux communications

Entrée en poste de **Maxime Jean**, directeur général,
en décembre 2023



**RAPPORT ANNUEL DE LA
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
DES CHASSEURS
ET PÊCHEURS**

RÉALISATIONS RELATIVES À LA CHASSE

ORIGINAL

Participation à l'élaboration du prochain plan de gestion de l'original

Les travaux d'élaboration du nouveau plan de gestion de l'original, dont la mise en application devait initialement avoir lieu en 2024, ont débuté en 2021. Pour des raisons politiques, ces travaux ont été interrompus en 2022 pour reprendre en 2023 et l'arrivée du prochain plan a été repoussée à 2026. Heureusement, le ministère de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) est maintenant déterminé à compléter le plan de gestion pour 2026 considérant les signaux qui tendent à démontrer que des problèmes risquent bientôt d'affecter les populations d'orignaux un peu partout en province.

C'est toutefois en comptant sur un changement majeur que le MELCCFP entend procéder à la future gestion des cheptels. En effet, ce dernier envisage très sérieusement de remplacer l'alternance de la chasse à la femelle, qui prévaut dans la majorité des zones, par le tirage au sort de permis de chasse aux orignaux sans bois (permis OSB), c'est-à-dire les veaux et les femelles. Le MELCCFP préconise cette mesure pour son agilité et la rapidité d'intervention qu'elle permet. Ainsi, chaque année, pour chaque zone de chasse, le nombre de permis OSB émis pourrait être ajusté afin d'atteindre les objectifs de population souhaités.

Pour notre Fédération, il s'agit d'un changement majeur puisque l'alternance a permis d'atteindre des sommets en termes d'abondance des populations et de résultats

de chasse. L'alternance est aussi une mesure de gestion appréciée des chasseurs et chasseuses et simple d'application. Cependant, devant les menaces qui se présentent, le MELCCFP prétend que le tirage au sort est une mesure plus efficace qui permet une gestion plus fine, répondant mieux aux particularités de certains secteurs.

C'est au cours des premiers mois de 2024 que l'ensemble des éléments pouvant constituer le futur plan de gestion seront présentés aux partenaires fauniques à l'occasion des tables techniques ainsi que des tables régionales de la faune.

Intervention politique au sujet du maintien du moratoire sur la chasse à l'original dans la réserve faunique La Vérendrye

Le gouvernement du Québec a annoncé en août qu'il prolongeait le moratoire sur la chasse à l'original dans la réserve faunique La Vérendrye. Selon les informations transmises, ce prolongement permettra au gouvernement du Québec de finaliser des analyses scientifiques en cours au sujet de l'état de la population d'orignaux, alors que l'entente signée en 2021 avec les Anishinabeg prévoyait une reprise progressive de la chasse dès 2023.

Puisque l'essentiel du problème semble tenir dans la difficulté de brosser un portrait fidèle de l'état du cheptel d'orignaux dans ce secteur, la FédéCP a décidé de mettre en ligne une pétition demandant au gouvernement du Québec et au MELCCFP de prendre des mesures concrètes pour renforcer le suivi des populations d'orignaux partout en province.



À l'aide de cette pétition, la FédéCP demande plus spécifiquement au gouvernement une augmentation des ressources dédiées aux programmes de suivi afin d'offrir des résultats précis, actualisés et continus des populations d'orignaux pour l'ensemble du Québec. Elle demande notamment une augmentation de la fréquence des inventaires sur l'ensemble du territoire québécois ainsi qu'une publication annuelle et systématique de l'ensemble des données recueillies concernant les populations d'orignaux.

La FédéCP souligne que la gestion appropriée des populations d'orignaux est essentielle pour maintenir leur équilibre, soutenir l'économie locale et garantir aux chasseurs et chasseuses les meilleures chances de succès de récolte possible. Elle souhaite de plus une collaboration étroite entre le gouvernement, les communautés autochtones, les chasseurs et chasseuses et les autres parties prenantes pour trouver des solutions bénéfiques pour tous à l'égard de l'exploitation de cette ressource faunique.

Implication dans la recherche sur la tique de l'original

En décembre 2016, messieurs Steeve Côté et Jean-Pierre Tremblay, chercheurs à l'Université Laval, ont sollicité l'appui financier de plusieurs intervenants du milieu faunique afin de structurer un projet de recherche sur le rôle de la tique d'hiver dans l'écologie et la dynamique des populations d'orignaux dans l'est du Canada. En 2018, la FédéCP a accepté de contribuer à ce projet en offrant un montant de 5 000 \$ par année pour une période de 4 ans. La fondation Héritage faune a également décidé de contribuer au projet dans les mêmes termes. Au total, 40 000 \$ ont été investis dans ce projet de recherche.

En quelques mots, le programme établi par les chercheurs visait à comprendre et à prédire la dynamique des interactions entre la tique d'hiver et les populations d'orignaux de l'est du Canada en fonction des conditions climatiques présentes et anticipées. On souhaitait développer des connaissances menant au développement d'outils qui auraient permis d'anticiper les épizooties de tiques d'hiver et d'élaborer des recommandations de gestion pour en diminuer les effets sur les orignaux. Ces objectifs étaient totalement supportés par notre Fédération qui pouvait voir dans la prévalence accrue de la tique un obstacle important à la préservation de ce cervidé.

Finalement, au terme de ce programme, on constate qu'il n'a pu permettre d'atteindre les objectifs initiaux et de trouver des solutions concrètes au contrôle de la tique d'hiver. Toutefois, pour le comité-conseil, dont nous faisons partie, les pistes explorées sont prometteuses et méritent d'être poursuivies. Une décision quant à l'avenir de ce programme de recherche sera prise au cours des prochains mois.

Bien que certains objectifs du programme n'aient pas été atteints, des connaissances très intéressantes en ont tout de même été tirées et seront utiles dans la gestion future de ce cervidé.



CERF DE VIRGINIE

Implication à l'égard de l'instauration d'une restriction sur la taille légale des bois dans le plan de gestion du cerf de Virginie

Au cours des dernières années, la restriction sur la taille légale des bois (RTL) des cerfs abattus à la chasse a suscité une multitude de débats, et ce, particulièrement depuis que le ministère responsable de la faune a décidé de vérifier l'impact réel d'une RTL sur le cerf de Virginie au Québec à l'aide d'un projet pilote dans les zones 6 nord et 6 sud. Ce projet pilote prévoyait la protection des mâles ne possédant pas au moins trois pointes sur au moins un des côtés du panache. Il a été réalisé de 2016 à 2022 selon un protocole scientifique considérant la zone 7 sud comme zone témoin. L'analyse des résultats s'est faite en 2022 et le bilan synthèse de ces résultats a été publié par le MELCCFP en mars 2023.

En quelques mots, mentionnons qu'il est ressorti de cette étude que la RTL n'a aucun impact biologique, ni sur les populations ni sur les individus, mais qu'elle a un effet social. En effet, puisqu'il est interdit d'abattre les jeunes mâles d'un an et demi, cela entraîne la récolte de mâles plus vieux, donc plus gros, ce qui ravit de nombreux chasseurs et chasseuses.

Après analyse de ce rapport, la FédéCP s'est engagée à consulter ses membres afin de recueillir leur opinion avant d'exprimer sa position définitive sur une éventuelle application de la RTL au Québec. Pour ce faire, elle a invité les chasseurs et chasseuses à participer à trois webinaires au sujet de la RTL qui ont eu lieu les 18, 25 et 27 mai 2023, à la suite desquels un sondage a été mené.

À la suite de cet exercice, la FédéCP a déterminé qu'elle était en faveur d'une application réglementaire de la RTL dans les zones à forte densité de cerfs. Bien que

l'on considère grandement les données scientifiques émanant du projet pilote, nous sommes d'avis que l'application d'une RTL dans ces zones répondrait aux attentes de la majorité des chasseurs et chasseuses que nous représentons, tout en la limitant aux zones qui présentent les prérequis pour supporter une telle restriction.

Deux de ces prérequis en particulier supportent la position de la FédéCP à l'égard de la RTL. Tout d'abord, les zones 6 nord et 6 sud supportent des populations abondantes de cerfs. Elles permettent d'appliquer la RTL tout en permettant d'augmenter le nombre de permis de chasse au cerf sans bois attribués par tirage au sort. Lorsqu'on applique une RTL, la chasse devient plus difficile étant donné qu'on ne récolte plus les cerfs mâles d'un an et demi qui constituent traditionnellement une grande part de la récolte. En augmentant le nombre de permis de chasse au cerf sans bois pour compenser cette perte, on peut maintenir un bon succès global de chasse.

Ensuite, la région où s'est tenu le projet pilote est moins sujette à des épisodes de fortes mortalités hivernales. Les populations y sont plus stables et se prêtent mieux à des projets d'expérimentation à moyen terme. Il faut bien garder en tête qu'au Québec, le cerf se trouve à la limite nordique de son aire de répartition, ce qui a des effets parfois marqués sur l'abondance des populations. En fait, une accumulation de neige au sol de plus de 50 cm affecte ses déplacements et l'accès à la nourriture.

La décision finale quant à l'application d'une RTL au Québec devrait être annoncée au printemps 2024. Mais qu'il y ait ou non l'application de cette mesure au Québec, la FédéCP demeure convaincue de la pérennité des cerfs de Virginie au Québec et que la chasse à ce cervidé demeurera une activité de grande qualité pour les amateurs de la province.

 GRAND DOSSIER RTL



DINDON SAUVAGE

Implication dans la gestion du dindon sauvage

Il y a maintenant 15 ans que le Québec bénéficie d'une chasse au dindon sauvage. Chaque année, de nombreux nouveaux chasseurs et nouvelles chasseuses se joignent aux plus expérimentés et contribuent à consolider la place de la chasse au dindon sauvage parmi les activités de prélèvement faunique de la province. L'engouement de nouveaux chasseurs et nouvelles chasseuses pour cette activité se maintiendra d'ailleurs sûrement étant donné l'intérêt soutenu pour la formation sur la chasse au dindon sauvage de Sécurité nature. L'arrivée en 2024 d'un nouveau plan de gestion améliorant le cadre de pratique favorisera aussi certainement l'intérêt pour cette chasse.

En effet, les suivis de population du MELCCFP démontrent que celle-ci gagne chaque année un peu de terrain vers le nord de sorte que la chasse sera permise dans la zone 2 dès l'automne 2024. En plus de cette nouveauté, le nouveau plan de gestion permettra la chasse pendant 25 demi-journées dans les zones 3, 9, 11, 26 et 27 ainsi que la chasse d'automne dans les zones 3, 9 et 11.

Cet accroissement de la population de dindons soulève cependant quelques interrogations chez les producteurs agricoles. Ceux-ci, craignant que cet oiseau soit un vecteur de dispersion de certaines maladies chez les animaux d'élevage, ont demandé au gouvernement d'assurer un suivi à ce sujet. Le MELCCFP a donc entrepris une évaluation des risques sanitaires pour les élevages avicoles et bovins associés à la présence de dindons sauvages sur le territoire québécois.

Selon ce qui nous a été expliqué par le MELCCFP, cette évaluation a permis de vérifier qu'il existe de nombreux pathogènes chez le dindon sauvage en Amérique du Nord, mais que bien peu d'entre eux représentent un risque pour les cheptels avicoles et bovins au Québec.



OISEAUX MIGRATEURS

Participation à la rencontre annuelle de la Table de concertation sur la gestion des oiseaux migrateurs du Service canadien de la faune

Chaque année, le Service canadien de la faune (SCF) convie, en septembre, une douzaine d'organisations à la rencontre de la Table de concertation sur la gestion des oiseaux migrateurs gibier au cours de laquelle sont présentés les résultats des plus récents projets de recherche et suivis de population menés par ses biologistes. C'est aussi au cours de cette rencontre que sont annoncées les intentions réglementaires du gouvernement du Canada quant à la gestion des oiseaux migrateurs considérés comme gibier.

Parmi les résultats présentés, on trouve, entre autres, ceux de la stratégie de récolte de la Bernache du Canada de la voie migratoire de l'Atlantique, du suivi de la sauvagine dans les basses-terres du Saint-Laurent, du suivi des activités de baguage de la Bernache du Canada au Nunavik, du suivi des activités de baguage de la sauvagine dans le sud du Québec et du suivi des colonies d'Eider à duvet dans l'estuaire du Saint-Laurent.

Au sujet de l'eider, le SCF et la FédéCP avaient collaboré en 2022 afin de mettre sur pied une campagne de communication visant à demander aux chasseurs et chasseuses d'épargner les femelles eiders puisque des mortalités importantes étaient survenues dans ce segment de population au printemps 2022. Selon les résultats publiés en 2023, les chasseurs et chasseuses ont bien répondu et une baisse de récolte de femelles a été observée à l'automne 2022.

Chaque année lors de cette rencontre, la FédéCP demande au SCF d'assurer un suivi serré de la Grue du Canada dont la présence augmente de manière importante chaque année au Québec.



À ce sujet, une étude télémétrique réalisée au cours des dernières années a permis de déterminer que les oiseaux présents au Québec appartiennent à la population de l'est, ce qui fait en sorte que les activités de gestion et de conservation du SCF pour la grue seront arrimées avec le plan de gestion nord-américain pour cette population. Ainsi, une chasse est dorénavant envisagée puisque ce plan vise, entre autres, à fournir des occasions de chasse à la grue lorsque le niveau de la population se situe au-delà de 60 000 individus, ce qui est présentement le cas pour la population de l'est. Pour les deux prochaines années, le SCF continuera de documenter la situation et prendra des dispositions utiles à l'arrivée d'une saison de chasse, possiblement pour 2026. Pour l'instant, on peut envisager une période de 14 jours, avec, notamment, une limite de prise et de possession d'un seul oiseau pour les districts C et D.

Par ailleurs, la stratégie internationale de gestion évolutive de la récolte (GERE) du Canard noir, qui vise à maintenir une parité entre le Canada et les États-Unis en ce qui concerne la récolte du Canard noir, indique que, pour 2024, le Canada sera dans l'option réglementaire libérale. Les provinces de l'est du Canada proposent donc d'appliquer une saison de 107 jours avec une possibilité de récolte de 6 Canards noirs par jour. Au Québec, le changement proposé affecterait seulement la portion du district F qui borde l'Ontario où une limitation à 2 canards par jour serait abandonnée.

Finalement, lors de cette rencontre, la FédéCP a appris que sa demande de devancement de l'ouverture de la chasse à la Bécasse d'Amérique dans les districts de chasse B, C, D, E et F a été acceptée. La modification s'effectuera pour la saison de chasse 2024-2025.

Participation à la rencontre annuelle de la Table de concertation sur la gestion de la Grande Oie des neiges

En plus de la rencontre annuelle sur les oiseaux migrateurs, le SCF organise également une rencontre de la Table de concertation sur la gestion de la Grande Oie des neiges au cours de laquelle on discute de la gestion de cet oiseau, dont la population est considérée comme surabondante, mais toujours sous contrôle. L'attention particulière offerte à cet oiseau provient du fait qu'il pourrait avoir un effet néfaste sur l'environnement et l'économie, notamment en agriculture, si sa population excédait le million d'oiseaux, seuil qui avait été atteint il y a quelques années.

L'intérêt de notre Fédération dans la situation de l'oie des neiges provient du fait que la chasse est l'outil de gestion préconisé pour garder cette population sous contrôle. D'ailleurs, des discussions ont eu lieu au sujet de la pertinence de maintenir la récolte de conservation printanière, puisque la population était estimée, au printemps 2023, à 585 000 ± 18 000 oiseaux, une valeur près de la limite inférieure de la cible de population qui doit se situer entre 500 000 et 750 000 oiseaux. Toutefois, le SCF nous indique que bien que nous soyons près de la limite inférieure de la marge de population visée, toutes les conditions ayant mené à l'explosion de la population sont encore présentes. Il faut donc maintenir le cadre de gestion actuel pour éviter que la population n'explose à nouveau. Il pourrait même y avoir un risque d'en échapper le contrôle advenant l'abandon de certaines mesures de gestion.

Rappelons que la population était estimée à 753 000 ± 29 000 au printemps 2022, une année où la production de jeunes a été très faible, l'une des pires en 30 ans, de sorte que la population a connu la baisse constatée en 2023.

Heureusement pour les chasseurs et chasseuses, les conditions de reproduction de cette année ont été nettement meilleures et l'on ne s'attend pas à une nouvelle baisse pour le printemps 2024. Les données recueillies au printemps 2023 à l'île Bylot montraient qu'il était possible de s'attendre à une volée d'automne comportant environ 27 % de jeunes alors qu'elle en comportait 3 % en 2022. D'ailleurs, même si le printemps 2023 a été tardif, les oies ont tout de même connu un bon taux de reproduction. La taille de ponte a été égale à la moyenne de 3,63 œufs des dernières années et 70 % des nids ont éclos (moyenne à long terme de 66 %). Le ratio jeunes/adultes au moment du baguage était bon à 1,14 alors que la moyenne à long terme est de 1,02.

Concernant le bilan de la récolte printanière de conservation 2023, il démontre que le nombre de jours de chasse s'est établi à 8 853, soit un peu plus que l'année dernière, mais moins que la moyenne des dernières années qui atteint 11 400. Il y aurait eu 3 300 chasseuses et chasseurs actifs et une récolte de 17 600 oies (moyenne 2003-2020 de 26 500 oies), ce qui découle de la baisse de population connue.

En somme, bien que la population ait chuté à la suite d'une reproduction catastrophique en 2022, on peut déjà s'attendre à une hausse au printemps 2024. Le SCF a d'ailleurs déjà annoncé que toutes les règles de chasse actuelles sont maintenues.



GUIDES DE CHASSE

Demande au MELCCFP d'envisager l'encadrement des guides de chasse

Le Québec connaît présentement une période très intéressante de plusieurs points de vue concernant la chasse. Les populations de gibiers sont abondantes et les amateurs sont au rendez-vous. On constate aussi que ce secteur d'activité a connu une évolution très rapide ces dernières années et l'on note des changements importants dans la pratique de l'activité, parmi lesquels la place de plus en plus importante que prennent les activités de guidage.

Bien que la FédéCP considère que l'activité de guidage a sa place dans l'offre globale de chasse, il est important de s'assurer que son développement accéléré ne provoque pas l'attrition du nombre de chasseurs et chasseuses en privant ceux-ci des sites de chasse dont ils profitaient auparavant.

Dans les dernières années, de nombreux chasseurs et chasseuses ont perdu leurs terrains de chasse aux mains de personnes qui, ayant détecté une opportunité de faire de l'argent, se prétendent guides de chasse et offrent des sommes importantes à des propriétaires pour obtenir le droit de chasse sur leurs terres. La rétribution qu'ils demandent par la suite aux chasseurs et chasseuses est souvent dispendieuse. Au fur et à mesure que ce commerce se développe, certains d'entre eux, qui ne peuvent payer pour l'accès au territoire ou qui n'ont pas d'intérêt à payer de dispendieuses sommes, perdent l'opportunité de pratiquer leur activité.

Nous avons pourtant besoin de maintenir actifs le plus grand nombre de chasseurs et chasseuses possible, sachant que ce sont eux qui préservent le dynamisme de l'activité et son impact économique et qui s'impliquent dans leurs milieux respectifs au sein des associations et des organismes de conservation.

Nous avons donc demandé au MELCCFP de mettre sur pied, avec les intervenants concernés, une table de travail ayant comme mandat d'établir un encadrement pour les activités de guides de chasse au Québec. Une rencontre a eu lieu au cours de laquelle les représentantes du ministère nous ont indiqué que la loi actuelle ne permettait pas de prévoir un encadrement réglementaire à cet effet. Cependant, le sujet des activités de guidage revenant de plus en plus dans les conversations au sein du ministère, il est possible que ce sujet se retrouve bientôt sur la table de travail.

Même si les dispositions législatives actuelles ne permettent pas d'intervenir concrètement, la FédéCP restera vigilante et continuera à solliciter l'encadrement des guides de chasse.

RÉALISATIONS RELATIVES À LA PÊCHE



SUIVI DE LA GESTION DU BAR RAYÉ

Population de bar rayé du fleuve Saint-Laurent

Selon l'annonce que le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) avait faite en 2019, la population actuelle de bar rayé dans le fleuve Saint-Laurent ne peut être considérée comme issue de la population historique disparue dans les années 1960, contrairement à ce qui avait été admis depuis plusieurs années. Pour le COSEPAC, la population de bar rayé qui a été introduite dans le fleuve à partir de 2002 n'a pas de lien avec la population historique qui est maintenant la seule à porter un statut attribué par le COSEPAC : celui d'espèce disparue.

Cette décision a une énorme implication, puisqu'elle permet d'affirmer que le bar rayé qui se trouve actuellement dans le fleuve pourrait dès maintenant être retiré de la Liste des espèces en péril et être pêché sportivement. Mais le gouvernement fédéral, ayant utilisé le bar rayé comme frein au développement du Port

de Québec, refuse de donner suite à cette avenue. Celui-ci préfère gagner du temps et attendre une prochaine évaluation des populations de bar rayé du Canada par le COSEPAC avant de se prononcer sur l'avenir du bar du fleuve, même si l'on sait pertinemment que le bar rayé du fleuve ne pourra recevoir de statut de protection étant donné que le mandat du COSEPAC concerne exclusivement les populations naturelles non réintroduites. On peut aussi dénoncer les décisions administratives qui ont fait en sorte de repousser une nouvelle fois, à l'automne 2024, l'évaluation du statut du bar rayé qui devait initialement avoir lieu en 2022.

Population de bar rayé du golfe du Saint-Laurent

Selon les observations, la population de bar rayé du golfe du Saint-Laurent se porte très bien, soutenue par une présence significative de poissons sur la Côte-Nord en 2023. Aucune modification n'est survenue dans les règles de pêche, et la pêche sportive du bar demeure un produit d'appel pour la Gaspésie.

Le ministère des Pêches et des Océans du Canada (MPO) continue toutefois de se préoccuper d'accorder à la population de bar rayé du golfe le meilleur système de gestion possible. C'est pourquoi il avait été envisagé de doter cette population de l'approche de précaution, une stratégie de conservation qui prédétermine les règles de décision qui dictent quels sont les efforts de pêche raisonnables pouvant être permis en fonction de l'état des stocks, le tout basé sur les meilleures connaissances scientifiques connues.

Ayant participé à trois rencontres sur le sujet comme représentante des pêcheurs du Québec, la FédéCP a cependant constaté que plusieurs des nombreux intervenants invités n'avaient aucune confiance dans les connaissances scientifiques utilisées par le MPO et refusaient de délaissé leurs positions partisans. En conséquence, la démarche a été suspendue et le MPO a avisé les intervenants concernés qu'une analyse de la situation sera faite et qu'une nouvelle tentative aurait éventuellement lieu.

SOUTIEN À L'EXPLOITATION DE NOUVELLES ESPÈCES MARINES PAR LA PÊCHE SPORTIVE

La FédéCP a récemment accepté de soutenir le regroupement Ensemble pour un accès aux ressources marines et de démontrer sa volonté à collaborer à la démocratisation de l'accès à certaines espèces de poissons, de mollusques et de crustacés marins, en accord avec l'utilisation durable de ces ressources.

Présentement, la pêche commerciale reçoit toutes les attentions du MPO. Mais de nombreux intervenants sont d'avis que les ressources piscicoles marines peuvent bénéficier aux communautés si l'on mise davantage sur la pêche récréative. La FédéCP partage ce point de vue et soutient le principe que les ressources fauniques constituent un bien collectif qui doit demeurer disponible à l'ensemble des citoyens.

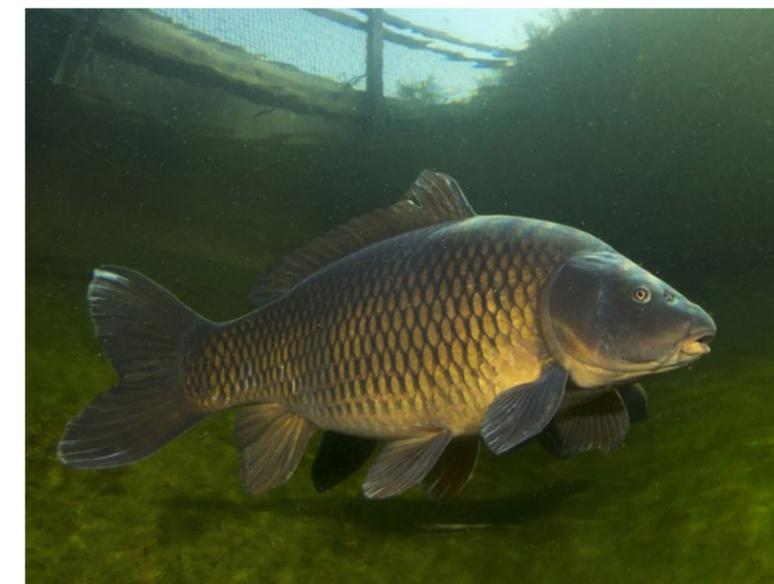
Des intervenants travaillent présentement afin de regrouper toutes les personnes et toutes les organisations qui pourraient contribuer à faire avancer les choses. On peut s'attendre à ce que des actions concrètes soient entreprises bientôt et que la FédéCP y apporte sa contribution afin d'aider les régions concernées à maximiser les opportunités économiques liées à ces ressources.

SOUTIEN À TEAM CARPE AVENTURE POUR L'INSTAURATION D'UN CADRE RÉGLEMENTAIRE FAVORABLE AU DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE À LA CARPE

Il est rare que l'industrie des activités de mise en valeur de la faune ait la chance de voir se développer de nouveaux créneaux de pêche. C'est pourtant ce qui se produit grâce à l'intérêt porté par de plus en plus de pêcheurs à la carpe commune, particulièrement ceux membres de Team Carpe Aventure.

L'idée du développement de la pêche à la carpe au Québec est particulièrement séduisante pour de multiples raisons. Elle met l'accent sur une espèce abondante et peu exploitée. C'est une pêche qui peut se pratiquer à partir de la berge avec peu d'équipement. Il s'agit d'une activité qui s'allie bien au tourisme et à la villégiature et elle se pratique au cœur du Québec dans le fleuve ainsi que dans quelques-uns de ses affluents. Ceci est d'ailleurs un atout indéniable pour la pratique familiale.

Afin de maximiser cette activité, il serait cependant approprié de pouvoir utiliser trois cannes à pêche en même temps. C'est donc avec enthousiasme que nous avons transmis à Team Carpe Aventure une lettre d'appui à leur demande à cette fin au MELCCFP. Nous estimons que cette requête est justifiée, notamment par le fait que les techniques et les appâts utilisés pour la pêche à la carpe et les lieux fréquentés par les pêcheurs ne risquent pas de hausser la pression de pêche sur d'autres espèces sportives d'intérêt ou sensibles. Le MELCCFP a devant lui une occasion de choix pour favoriser la mise en valeur de la pêche sportive et encourager la formation de nouveaux adeptes.



RENCONTRE D'EXPLORATION AVEC LE PORT DE QUÉBEC CONCERNANT UN PARTENARIAT POUR L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS À LA PÊCHE SPORTIVE

En juillet dernier, des représentants du Port de Québec ont rencontré la FédéCP pour discuter de la possibilité d'améliorer le nombre d'accès disponibles aux pêcheurs sportifs sur les terrains riverains que possède le Port dans la région de Québec. Si plusieurs secteurs du Port demeurent inaccessibles pour des raisons de sécurité, certains se prêteraient très bien à l'aménagement d'accès qui permettraient aux adeptes de pêche sportive de profiter des eaux poissonneuses du Saint-Laurent.

L'intérêt du Port de s'associer à la FédéCP provient de la proximité de notre organisation avec la communauté de pêcheurs sportifs. Dans son projet, le Port souhaite, en plus de procéder à l'aménagement d'infrastructures d'accès, animer des activités de mise en valeur de la pêche pour lesquelles la FédéCP serait un partenaire de choix.

PARTICIPATION À LA RÉVISION DU PLAN DE GESTION DU TOULADI

En avril 2023, nous avons été conviés à une rencontre au sujet de la gestion de certains salmonidés, plus particulièrement le touladi et l'omble chevalier.

En ce qui concerne le touladi, le MELCCFP dresse un bilan somme toute positif de l'état des populations et de l'efficacité du premier plan de gestion mis en

place en 2014. Cependant, les différents indicateurs de suivi indiquent que la progression de l'amélioration de santé des populations demeure lente. Ainsi, le ministère suggère le maintien des modalités d'exploitation actuelles tout en envisageant de tester de nouvelles méthodes de gestion qui pourraient contribuer à améliorer la situation du touladi. À retenir : les efforts consentis par les pêcheurs depuis 2014 portent fruit et devraient assurer un bon potentiel de pêche pour les générations futures.

En ce qui concerne l'omble chevalier, qui est considéré par le gouvernement du Québec comme une espèce vulnérable, le MELCCFP juge que des mesures réglementaires doivent être appliquées afin d'en protéger les populations, en particulier l'intégration d'une limite de prise maximale à l'intérieur des limites déjà prévues pour les ombles. Par exemple, dans les zones où la limite est de 10 en tout, il sera interdit de posséder plus de 2 ombles chevaliers.

Si la FédéCP est d'accord avec l'importance de préserver toute espèce de poisson indigène, elle demande tout de même, dans le cas de l'omble chevalier, que soit bien considérée par les agents de protection de la faune la grande difficulté de distinguer l'omble chevalier de l'omble de fontaine. Il est clair que de nombreux pêcheurs risqueront de se trouver en infraction en étant incapables de faire la différence entre ces deux espèces et en faisant une mauvaise identification de l'omble chevalier. L'application d'identification des poissons conçue par le MELCCFP, iPêche, sera un outil très pratique à cette fin, mais une approche misant sur la sensibilisation sera essentielle.

Les nouvelles règles seront en vigueur à partir de 2024.



ACTIONS LIÉES AUX ENJEUX POLITIQUES



PROJET DE LOI C-21

En novembre 2022, les chasseurs ont été interpellés par un rebondissement dans le cadre de l'étude du projet de loi C-21, *Loi modifiant certaines lois et d'autres textes en conséquence (armes à feu)*. Pendant la révision du projet de loi par le Comité permanent de la sécurité publique et nationale (SECU), des amendements visant le contrôle des armes à feu ont été déposés, et ce, après la période de consultation des experts. Des modèles d'armes de chasse étaient potentiellement ciblés par ces amendements visant à prohiber des armes à feu.

À l'hiver 2023, la FédéCP a eu une rencontre avec le ministre de la Sécurité publique à ce moment, Marco Mendicino, et son équipe afin de réitérer la position des partenaires fauniques et de poser des questions sur le projet de loi. La FédéCP a également participé au Comité permanent de la sécurité publique et nationale pour souligner les impacts des amendements G4 et G46 sur la communauté de chasseurs et de tireurs sportifs.

En février 2023, les amendements ont été abolis à la suite d'une levée de boucliers de la part de la communauté des chasseurs, des tireurs sportifs et de l'opposition au gouvernement en place.

Le 1^{er} mai 2023, de nouveaux amendements au projet de loi C-21, visant à mieux répondre aux préoccupations des propriétaires légitimes d'armes à feu qui pratiquent la chasse ou le tir sportif, furent annoncés. Une nouvelle définition technique d'arme à feu prohibée fut ajoutée au Code criminel et de nouvelles mesures supplémentaires vinrent compléter le projet de loi.

Le projet de loi C-21 sur le contrôle des armes à feu fut adopté le 18 mai 2023 à la Chambre des communes et ensuite par le Sénat le 14 décembre 2023.

Bien que les impacts soient amoindris pour la communauté des chasseurs, la situation est maintenant critique pour nos membres qui possèdent des clubs de tir. Fréquentés par de nombreux adeptes, ces lieux offrent des installations adaptées qui favorisent une pratique sécuritaire.

La FédéCP continuera de rester active dans le dossier tout en s'assurant de faire valoir les droits des propriétaires légitimes d'armes à feu. La chasse et le tir sportif sont des activités sécuritaires et légitimes qui génèrent des retombées économiques importantes pour l'ensemble des régions du Québec.

Nous avons toujours misé sur l'éducation et la prévention auprès des propriétaires d'armes à feu comme moyen d'action efficace pour assurer des comportements sécuritaires. Nous demeurons convaincus du bien-fondé et de l'efficacité de nos actions.

 GRAND DOSSIER PROJET DE LOI C-21

RÉACTION À DES CHANGEMENTS RÉGLEMENTAIRES À LA NAVIGATION PROPOSÉS PAR TRANSPORTS CANADA

Transports Canada a annoncé l'été dernier son intention d'apporter des modifications au *Règlement sur les petits bâtiments*. Parmi celles-ci, on retrouvait l'établissement d'une période de validité de 5 ans pour tous les permis d'embarcation de plaisance et l'introduction d'un droit de 24 \$ pour un nouveau permis, un renouvellement, un transfert ou un remplacement de permis d'embarcation de plaisance. On envisageait également d'abandonner

la Liste de vérification qui permet aux personnes n'ayant pas leur permis d'embarcation de plaisance de conduire une embarcation. Puisque les modifications suggérées provoqueraient des changements importants, dont certains nuiraient sans aucun doute à la pratique de la chasse et de la pêche sportive au Québec, notamment dans les pourvoiries, la FédéCP s'est opposée à ces changements.

De manière générale, l'ensemble des modifications prévues ne fait qu'établir un carcan bureaucratique qui ne servira en rien les centaines de milliers de chasseurs et chasseuses et de pêcheurs et pêcheuses qui utilisent des embarcations de plaisance du Québec. Pour sa part, la Liste de vérification a un rôle indispensable à jouer comme preuve de compétence à la conduite d'une embarcation de plaisance. Dans les faits, sur la très grande majorité des plans d'eau du Québec, la Liste de vérification peut s'avérer plus sécuritaire que la carte de conducteur d'embarcation de plaisance.

Que ce soit pour la période de validité des permis, la réduction du délai pour fournir un changement de renseignements, la demande de transfert d'un permis d'embarcation de plaisance lors de l'achat d'une embarcation ou pour l'annulation d'un permis en cas de non conformité, aucun de ces changements n'améliorera la qualité de la pratique de la chasse ou de la pêche. Au contraire, ce ne seront que des désagréments pour tous.

Nous ne pouvons supporter une initiative gouvernementale qui fera en sorte de faire augmenter les coûts associés à la pratique de la chasse et de la pêche alors que les adeptes ne recevront aucun service en retour.

ÉMISSION DE COMMENTAIRES SUR LA RÉVISION DU RÈGLEMENT SUR L'AQUACULTURE ET LA VENTE DES POISSONS ET DU RÈGLEMENT SUR LES CATÉGORIES DE PERMIS D'AQUACULTURE

Lors d'une rencontre du comité technique de la Table nationale de la faune, en octobre, le MELCCFP annonçait la révision du *Règlement sur l'aquaculture et la vente des poissons (RAVP)* et celle du *Règlement sur les catégories de permis d'aquaculture (RCPA)*.

Dans ses commentaires, la FédéCP s'est montrée d'accord avec le MELCCFP pour que le RAVP et le RCPA soient modernisés afin d'intégrer les nouvelles réalités en matière de gestion de la faune et de production aquacole. Nous considérons comme important de prémunir nos espèces exploitées et l'ensemble des espèces sauvages contre les menaces émergentes.

Cependant, ne possédant qu'une expertise limitée en matière d'aquaculture et de tout ce qui entoure cette industrie, nous avons invité le Ministère à travailler en étroite collaboration avec nos partenaires les plus touchés par cette modernisation. Ceux-ci s'y connaissent mieux dans ce domaine et seront plus en mesure d'aider le MELCCFP à bien arrimer les besoins de conservation de notre secteur à ceux des gestionnaires de territoires fauniques.

DEMANDE AU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS POUR LA MODERNISATION DE LA DÉFINITION DES ABRIS SOMMAIRES

Au cours des dernières années, le gouvernement a entrepris divers chantiers et tournées de consultation au sujet de la mise en valeur de la forêt publique québécoise. Ces initiatives viennent nous rappeler la richesse de notre milieu naturel et toute l'importance d'en assurer sa pérennité.

Présentement, parmi nos préoccupations liées à la préservation du milieu naturel se trouve la manière dont nous occupons le territoire et l'importance d'octroyer des droits fonciers y créant le minimum d'impacts. C'est pourquoi nous estimons que les abris sommaires sont tout désignés comme façon d'offrir aux Québécois la possibilité d'utiliser la forêt de manière durable.

Toutefois, même si nous sommes convaincus de la pertinence de la présence des abris sommaires, nous croyons que leur définition actuellement prévue par le règlement devrait être revue et modernisée afin d'offrir à leurs propriétaires la meilleure expérience nature possible, en accord avec les objectifs de mise en valeur du territoire public. Par exemple, il pourrait être permis d'utiliser des équipements fonctionnant à l'énergie solaire et d'être munis de certains systèmes d'eau courante.

Selon certaines informations que nous avons reçues, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts en serait actuellement à étudier le dossier des abris sommaires. Nous sommes donc intervenus auprès de lui afin de demander la modernisation de la définition de ces abris et pour lui offrir notre participation aux consultations qu'il pourrait y avoir sur le sujet. Plusieurs de nos membres, dans différentes régions, sont très au fait du dossier des abris sommaires au Québec et pourraient apporter une aide précieuse à cet égard.

La vigilance de nos régionales dans ce dossier nous a permis d'être informés qu'une consultation à ce sujet était en cours et que nous n'avons pas été invités encore une fois. Nous allons donc suivre ce dossier de près en 2024.



ENJEUX CONSERVATION DE LA FAUNE ET MISE EN VALEUR

PARTICIPATION AUX RENDEZ-VOUS DE LA BIODIVERSITÉ ET À L'ÉLABORATION DU PLAN NATURE 2030 DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Lors de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies qui s'est tenue à Montréal en décembre 2022, les participants ont adopté le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal, un cadre mondial historique pour préserver la nature, freiner et renverser la perte de biodiversité. Pour ce faire, 23 cibles ont été visées, dont la conservation de 30 % des zones terrestres et des mers et la restauration de 30 % des écosystèmes dégradés.

À cet effet, le gouvernement du Québec, pour aider à atteindre ces cibles, a décidé d'élaborer le Plan Nature 2030. Il s'agit d'un plan d'action extrêmement ambitieux pour lequel sera déboursée une somme de 650 millions de dollars et qui touchera l'ensemble de la société.

Pour l'élaboration de ce plan, le MELCCFP a orchestré en 2023 une vaste campagne de consultation à laquelle ont participé, à différentes occasions, des représentants de la permanence et des régionales de la FédéCP. Sous forme d'ateliers couvrant différents thèmes liés à la restauration de la biodiversité, à la résilience des écosystèmes et au développement durable, ces consultations ont réuni des centaines de personnes à travers le Québec.

Étant donné l'implication reconnue de la FédéCP dans la préservation de la biodiversité, en particulier grâce à sa fondation Héritage faune, il risque fort d'y avoir dans ce vaste plan des opportunités qui se présenteront pour nous de participer concrètement au Plan Nature 2030 dont la publication est prévue pour le printemps 2024.

INQUIÉTUDE DEVANT LA DIMINUTION DES EFFECTIFS D'AGENTS DE PROTECTION DE LA FAUNE AU QUÉBEC

Nous avons la chance au Québec de bénéficier d'une biodiversité riche et variée dont la valeur est inestimable. Son impact sur le bien-être des humains est crucial. La faune en particulier constitue la base d'une importante industrie de loisirs au sein de laquelle la chasse, la pêche et le piégeage se présentent comme les activités les plus en vue.

Pour encadrer la préservation de la faune, des plans de gestion sont élaborés en vertu de concepts biologiques reconnus et de suivis scientifiques rigoureux. Ils sont conçus afin d'assurer la mise en valeur la plus profitable pour les amateurs d'activités de prélèvement. Ces plans sont des outils de gestion essentiels et il est primordial d'en assurer la pleine et entière efficacité en faisant respecter les règles qu'ils imposent.

Or, on assiste à une importante et inquiétante baisse des effectifs d'agents de protection de la faune (APF) depuis quelques années. Selon les informations qui circulent actuellement, le nombre total d'agents en poste pour le Québec serait de 290, alors qu'on en comptait 600 dans les années 1990.

En janvier 2023, en compagnie de nos partenaires fauniques, nous avons fait part de nos préoccupations concernant la baisse du nombre d'APF au gouvernement. Nous lui avons formellement demandé de mettre en place dès maintenant des mesures permettant d'augmenter les effectifs d'agents de protection de la faune et de veiller à l'efficacité du service de protection de la faune. Le Québec est reconnu comme un paradis de la chasse et de la pêche et ses autorités doivent accorder à sa faune le respect et la protection qu'elle mérite.



COMITÉS

COMITÉ CHIENS DE CHASSE

L'année 2023 a été une année charnière pour les activités de recherche de gibiers blessés avec des chiens. En effet, c'était la seconde et dernière année du projet pilote mené par le MELCCFP visant à recueillir des informations pertinentes à l'élaboration d'un cadre réglementaire pour cette pratique. Travaillant sur ce dossier depuis une quinzaine d'années, la FédéCP s'est montrée très heureuse de la proposition de règlement faite par le MELCCFP à la fin de 2023, malgré quelques restrictions nous apparaissant superflues. Malgré tout, selon certaines conditions, notamment de garder le chien en longe en tout temps, il sera possible pour des conducteurs certifiés d'utiliser une arme de jour comme de nuit pour achever un gibier blessé.

Au sujet des chiens de sang, il faut mentionner que l'évolution de la discipline amène une nouvelle approche, celle qui préconise de pouvoir lâcher un chien en fin de recherche selon certaines conditions afin de couper la route à un gibier blessé. La FédéCP supporte cette approche, bien qu'aucune discussion n'ait encore eu lieu avec le MELCCFP à ce sujet.

Par ailleurs, les membres du comité ont mal accueilli le report de la préparation du prochain plan de gestion du petit gibier par le gouvernement. Pour eux, le MELCCFP semble mal apprécier toute l'importance que la chasse au petit gibier a pour le Québec, l'économie et la relève. On trouve aussi désolant un certain manque de considération pour la clientèle de chasseurs et de chasseuses de petits gibiers.

Bien entendu, le partage du territoire entre les chasseurs et chasseuses avec chiens et les piégeurs a fait partie des discussions, tout comme l'utilité de la carte interactive au sujet du statut des terrains de piégeage qui démontre finalement que tout le territoire est occupé par les piégeurs. On a toutefois suggéré de maintenir le projet pour l'automne 2023, en y ajoutant la zec Lavigne. Mais, étant donné que la carte interactive démontre que pratiquement tous les secteurs de piégeage comportent des pièges dangereux pour les chiens et que le partage du territoire avec les piégeurs n'est pas chose facile, il a été proposé de demander aux autorités de repousser la date d'ouverture de la période de piégeage.

Ainsi, une seule proposition formelle a été adoptée, à la majorité, au cours de la rencontre, celle de demander au MELCCFP de reporter la date d'ouverture de la période de piégeage à la fin de la période de chasse au cerf de Virginie, ou au 1^{er} novembre là où il n'y a pas de cerf. Le conseil d'administration a toutefois demandé à la permanence d'entreprendre tout d'abord des discussions avec la Fédération des Trappeurs Gestionnaires du Québec avant de procéder à une demande formelle auprès du MELCCFP à ce sujet.

COMITÉ OISEAUX MIGRATEURS

Comme chaque année, les membres du comité Oiseaux migrateurs ont été invités à leur rencontre annuelle dont une bonne part a été allouée au représentant du SCF, monsieur Mathieu Tétreault, qui est venu présenter les plus récentes données des travaux d'inventaires réalisés par cet organisme fédéral. Après une interruption de deux ans à cause de la pandémie, ces travaux démontrent que les populations d'oiseaux migrateurs gibier se portent toujours bien et que les sauvagins ont de très belles années devant eux.

Outre les présentations du SCF, le plus important sujet traité lors de cette rencontre a sans nul doute été celui de l'encadrement des guides de chasse. Faisant suite à la résolution adoptée en 2022 par le comité et en guise de rappel de la problématique, monsieur Michel Bouchard a fait une présentation au sujet de l'appropriation par des guides de chasse d'une partie importante des terres ayant un potentiel de chasse aux oiseaux migrateurs au Lac-Saint-Jean. La situation fait en sorte de faire diminuer le nombre de jours de chasse disponibles aux chasseurs et chasseuses dans cette région et de pousser à la hausse les prix demandés par les propriétaires pour louer leurs terres. La FédéCP a continué de travailler sur ce dossier en 2023 et a présenté formellement au MELCCFP une demande d'encadrement réglementaire des activités des guides de chasse.

Aucune résolution n'a été adoptée lors de cette rencontre.

RAYONNEMENT ET MISE EN VALEUR



DRAGONS DE LA RELÈVE

Le programme de bourses Les Dragons de la relève fut de retour en 2023 pour une 2^e édition. L'objectif de ce programme est de stimuler de nouveaux projets et de motiver les organisations et les citoyens à créer des événements visant la relève en chasse et pêche.

Ce programme a généré une quinzaine de candidatures ayant été soumises et évaluées par les Dragons, soit un comité de bénévoles expérimentés. Devant plus d'une centaine de bénévoles d'expérience dans le domaine faunique, les trois finalistes ont présenté leur projet destiné à stimuler la relève en chasse et pêche lors du congrès annuel de la FédéCP au Manoir Saint-Sauveur le 22 avril.



LES GAGNANTS 2023

*Le Mouvement Kanamouche –
Grand gagnant d'une bourse de 5 000 \$*

Le projet *Les Olympiades de la pêche à la mouche* visait à mettre au défi les jeunes participants aux ateliers de formation du Mouvement Kanamouche lors d'une fin de semaine bien spéciale en mai 2023. Cette jeune relève fut invitée à participer à de grands jeux sur la pêche à la mouche : compétition de lancers sur cibles, exécution chronométrée des nœuds de pêche, concours des plus belles mouches et des plus belles cannes à moucher (fabriquées pendant des ateliers en 2023), jeu d'identification des espèces de poissons d'eau douce du Québec, rapidité d'exécution d'une mouche de base, chasse au trésor sur le thème de la pêche à la mouche, etc. Tout ceci afin de permettre aux jeunes d'acquérir et de maîtriser les meilleures connaissances techniques et de se familiariser avec le milieu faunique. À la suite du succès de ce 1^{er} événement, le Mouvement Kanamouche répètera l'expérience en mai 2024 pour le plaisir des amateurs de pêche à la mouche.



*Poule des Bois –
Gagnant d'une bourse de 2 000 \$*

Le projet *Poule Académie* de Poule des Bois consiste en deux journées de formation à la pêche blanche au Fjord pour les femmes incluant aussi un volet relève pour les familles pour la pêche aux poissons de fond. Cet événement, prévu pour février 2024, sera reporté en 2025.

*Défi Ouananiche Lac-Saint-Jean –
Gagnant d'une bourse de 2 000 \$*

Le Défi Ouananiche Lac-Saint-Jean, avec son projet *Défi persévérance scolaire*, a pour mission d'organiser une tournée des écoles afin d'encourager les jeunes à persévérer dans leurs études tout en se fixant des objectifs et en leur offrant la chance de participer à une expérience de chasse et de pêche unique. L'événement aura lieu à l'été 2024.



TROPHÉE QUÉBEC

Cette année, la FédéCP s'est assurée d'offrir une grande visibilité à son programme Trophée Québec sur ses différentes plateformes de communication. Elle est fière de voir le registre grandir et gagner en notoriété d'année en année et de contribuer à son rayonnement auprès des chasseurs du Québec.

Formation de nouveaux mesureurs

Le 21 mai, 17 nouveaux mesureurs ont été formés par André Beaudry et Raynald Groleau, mesureurs passionnés et instigateurs du programme. Ces nouvelles recrues se sont jointes à la grande équipe du programme Trophée Québec qui compte désormais un total de 68 mesureurs partout à travers la province.

Hommage à un bénévole d'exception

À l'automne 2023, la FédéCP a tenu à rendre hommage et à remercier chaleureusement la contribution inestimable d'André Beaudry, cofondateur et mesureur de Trophée Québec.

Passionné de chasse et fervent amateur de trophées, ce bénévole dévoué a laissé une empreinte indélébile dans l'histoire de la chasse au Québec, offrant aux grands trophées de notre territoire la reconnaissance qu'ils méritent à l'échelle nord-américaine.

Après plus de 20 ans à donner de son temps sans compter les heures, ce bénévole exceptionnel, à l'origine du registre québécois des trophées de chasse, cède sa place à la relève pour assurer la pérennité du programme qu'il a créé. Avec une confiance totale, il confie à son fidèle cofondateur, Raynald Groleau, la supervision et la formation des mesureurs québécois.

La Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, ses bénévoles et sa permanence sont fiers d'avoir eu la chance de collaborer avec un bénévole passionné aussi dévoué.



CHASSEURS GÉNÉREUX

Saison régulière

La 8^e saison du programme Chasseurs généreux fut couronnée de succès avec un total de 9 250 livres de viande de gibier qui ont été données par les chasseurs québécois. Cette récolte représente près de 57 800 portions qui ont été distribuées à travers la province par les organismes membres du réseau des Banques alimentaires du Québec (BAQ).

Encore une fois, la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) s'était jointe au programme Chasseurs généreux pour offrir un grand prix. Parmi tous les chasseurs participants qui ont fait don d'une partie de leur récolte de gibier, c'est monsieur Sylvain Doucet qui a remporté un chèque-cadeau d'une valeur de 1 500 \$ applicable sur les tous les séjours ou produits de la Sépaq. Fier chasseur de la Gaspésie, monsieur Doucet a généreusement donné une partie de son original récolté à l'automne avec sa famille.

Un tirage a également été effectué parmi les 61 bouchers participants. Ces derniers couraient la chance de remporter un couteau de boucherie dans son étui en cuir

de l'artisan coutelier Yvon Courchesne. C'est la Boucherie Laurent Poulin, située en Chaudière-Appalaches, qui est donc l'heureuse gagnante de cette création unique.

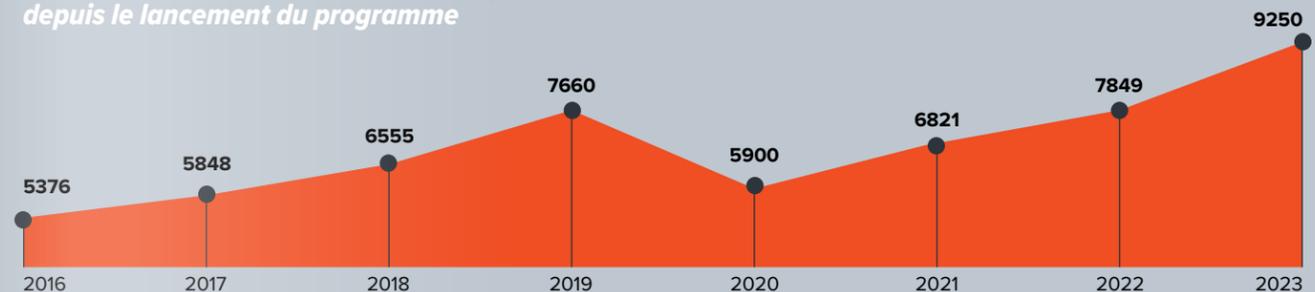
En soutien à une opération responsable et essentielle

Comme annoncé à l'automne 2023 par la Sépaq, une opération de contrôle de population de cerfs de Virginie a eu lieu dans les parcs nationaux du Mont-Saint-Bruno et des Îles de Boucherville afin d'assurer la protection et la conservation des milieux naturels. Le programme de don de viande de gibier, Chasseurs généreux, fut impliqué dans cette démarche pour assurer la redistribution de la venaison aux gens dans le besoin en Montérégie et dans les régions avoisinantes. Chasseurs généreux a fourni une aide et un support logistique à la Sépaq dans ce projet pour faciliter le pont entre les différents intervenants, dont les organismes Moisson membres du réseau des BAQ.

Grâce à cette opération et à l'implication du programme Chasseurs généreux dans le processus, c'est 14 253 livres de venaison qui ont été remises au réseau des BAQ, ce qui représente près de 89 081 portions de viande.



Quantité de viande (en livres) donnée par les chasseurs québécois depuis le lancement du programme





ÉVÉNEMENTS

Congrès 2023

Après deux ans en mode virtuel, la FédéCP était heureuse de reprendre son congrès annuel sous sa formule originale. C'est donc à Saint-Sauveur que l'événement, sous le thème *Regard sur la gestion faunique*, s'est déroulé les 21 et 22 avril.

Les participants ont pu assister le samedi matin à la conférence *Les outils de gestion de la faune* donnée par Édith Cadieux, biologiste et chef de la division de la gestion de la faune au MELCCFP. Le reste de la matinée fut consacrée à la présentation des Dragons de la relève ainsi qu'à une conférence, donnée par Bernard Dubé, gaspésien, auteur, pêcheur, trappeur et coureur des bois, intitulée *Vivre en communion avec la nature*.

En après-midi, deux ateliers de discussion ont eu lieu :

- *Structurer nos échanges pour mieux s'entraider* par Jessica Bouchard, agente de projets et de soutien aux membres à la FédéCP.
- *Consultation des chasseurs et pêcheurs sur la dynamisation des interactions provinciales-régionales de la FédéCP en matière de gestion de la faune* par Michel Baril, biologiste à la FédéCP.

En soirée se tenait le banquet de la Fédération avec le dévoilement des gagnants du programme Les Dragons de la relève ainsi que la remise de plusieurs prix et distinctions au sein de l'organisation. L'événement a attiré plus de 200 convives provenant de différentes associations membres, de partenaires du milieu faunique ainsi que des invités d'honneur dont la présence fut grandement appréciée.

Participation aux salons de chasse et pêche

La Fédération et ses régionales ont participé à plusieurs salons de chasse et pêche en 2023 :

- Le Salon National de la Pourvoirie, Chasse et Pêche de Québec du 26 au 29 janvier – FédéCP Capitale-Nationale et FédéCP Chaudière-Appalaches;
- Le Salon sport plein air chasse et pêche de Mont-Laurier les 11 et 12 mars – FédéCP Laurentides;
- Le grand Salon plein air, chasse, pêche et camping et le Salon du bateau de Québec du 16 au 19 mars – FédéCP provinciale (siège social/permanence) accompagnée de la FédéCP Capitale-Nationale et de la FédéCP Chaudière-Appalaches;
- Le Salon National de la Pourvoirie, Chasse et Pêche de Sherbrooke du 24 au 26 mars – FédéCP Estrie.

Fauniquement femme Latulippe



Fort de sa popularité, le programme Fauniquement femme Latulippe a encore une fois cette année touché le cœur de nouvelles adeptes de chasse et de pêche. Le séjour s'est déroulé les 7, 8 et 9 juillet à la Seigneurie du Triton, située près de La Tuque, au grand bonheur des 32 participantes et des 7 monitrices bénévoles impliquées.

Tout au long du week-end, les participantes ont eu l'occasion de prendre part à quatre ateliers d'initiation leur permettant d'apprendre les rudiments de base en chasse et pêche et de perfectionner des techniques pour rendre la pratique de ces activités plus facile et plus accessible que jamais. Grâce à des monitrices bénévoles d'expérience, les participantes étaient bien encadrées et ont pu jouir d'un enseignement de qualité, que ce soit pour la pêche à la ligne et à la mouche, le tir à la carabine et au fusil, le tir à l'arc ou encore le maniement d'un moteur hors-bord.

Depuis 1999, la Fédération est fière d'être l'hôte de ce programme ayant initié plusieurs centaines de femmes et de contribuer à l'épanouissement de ces passionnées de chasse et de pêche!



DIFFUSION WEB

Infolettre

Au cours de l'année, notre infolettre a enregistré des résultats remarquables. Le taux d'ouverture a connu une augmentation significative, passant de 32,8 % à 37,8 %, représentant une croissance impressionnante de 15 %. Parallèlement, le nombre d'abonnés a également connu une hausse notable, passant de 118 000 à 151 000, soit une croissance de 30 %. Ces résultats témoignent de l'attrait croissant de notre contenu et de l'engagement continu de notre audience.

Réseaux sociaux

Nos efforts sur les réseaux sociaux ont été fructueux, avec des augmentations notables dans le nombre d'abonnés. La page Facebook a enregistré une croissance de 19 %, atteignant désormais 34 600 abonnés, tandis que notre compte Instagram a connu une hausse encore plus impressionnante de 29 %, atteignant 2 380 abonnés. En outre, nos publications sur le réseau Meta ont touché 1,6 million de personnes différentes, démontrant une portée significative. Les vidéos *Comment améliorer son tir à la chasse* et *Comment faciliter la vie du boucher* ont particulièrement brillés. Cette dernière ayant accumulée plus d'un million de vues et suscitant plus de 3 800 réactions. Les publications en lien avec le programme Chasseurs généreux sont également très populaires à l'automne lors de la saison de la chasse.

Web

Notre présence en ligne a été solide cette année grâce à notre site web qui a attiré l'attention de 579 000 usagers. Le blogue a généré 37 000 visites, tandis que nos vidéos sur YouTube ont été visionnées 748 000 fois. La campagne *Partage du territoire* a été en tête de liste en termes de popularité, suivie de près par des conseils pratiques tels que comment débiter un orignal, un cerf, etc. Ces chiffres témoignent de l'intérêt croissant de notre audience pour notre contenu varié et engageant.



CAMPAGNE PARTAGE DU TERRITOIRE



Un chasseur sachant chasser sait qu'il doit partager le territoire public!

En 2023, la FédéCP a lancé sa campagne web *Partage du territoire* qui dénonce différentes problématiques de partage du territoire manifestées sur certains territoires structurés tels que les zecs ainsi qu'en territoire public. Pour la FédéCP, cette situation est préoccupante, car elle peut avoir un impact direct et néfaste sur l'expérience de chasse. Cela peut même aller jusqu'à affecter le recrutement et la fidélisation des chasseurs, tout en ternissant l'image de la chasse auprès de la population. Puisque nous tenons à ce que tous puissent jouir d'une expérience de chasse enrichissante et agréable, cette campagne de sensibilisation et d'information a pour objectif d'encourager les bonnes pratiques du partage du territoire. La diffusion de ces capsules vidéo a permis de rejoindre autant les nouveaux chasseurs que les plus expérimentés et de dénoncer haut et fort que l'intimidation n'est jamais une solution... même pas dans le fond du bois.

 VISIONNER LES VIDÉOS



MEMBRES

SOUTIEN AUX MEMBRES

Les Rendez-vous bénévoles

Au sein des associations de chasse et pêche du Québec, l'action bénévole est précieuse, voire vitale. Les dernières années n'ont pas été évidentes pour le milieu associatif et la FédéCP comprend que les besoins de ses membres sont grands.

En 2022, nous avons lancé les Rendez-vous bénévoles, une série d'ateliers pratiques visant à appuyer les bénévoles dans leur implication faunique. Ces rencontres ont été réalisées afin de répondre aux besoins de nos membres désirant davantage d'outils, de conseils ainsi qu'un lieu pour échanger avec d'autres bénévoles.

À l'hiver 2023, deux séances de formation ont également été offertes aux bénévoles membres du réseau. En collaboration avec le Centre d'action bénévole de Québec (CABQ), ces formations furent ouvertes à toutes les personnes impliquées dans les associations et les régionales de notre communauté.

- **Séance du 13 février** : *Recrutement, accueil et reconnaissance des bénévoles*, animée par deux bénévoles du CABQ. Cette formation a permis à la quinzaine de participants d'en apprendre davantage sur la gestion des bénévoles et le recrutement afin de leur offrir une expérience de bénévolat significative et positive.
- **Séance du 6 mars** : *Pouvoirs, rôles et responsabilités des administrateurs*, animée par un formateur, conseiller et administrateur d'expérience au CABQ. Lors de cette séance, les 20 participants se sont initiés aux rôles et responsabilités légales que les administrateurs doivent connaître et assumer, à l'essentiel du cadre légal qui entoure les pouvoirs d'un administrateur de conseil d'administration, en plus d'amorcer une réflexion sur la gouvernance et les outils pour l'encadrer.



Mise en valeur de notre communauté

Bénévolat

Le bénévolat est l'un des principaux piliers de la Fédération, l'une de ses valeurs fondamentales. Il est important pour nous de faire rayonner ces gens de cœur qui s'impliquent à l'échelle locale, régionale et nationale pour le futur de la chasse, de la pêche et de nos milieux fauniques.

En 2022, nous avons produit une série de 9 capsules vidéo intitulées *Portrait de bénévole* et ayant pour but, au-delà de la mise en valeur du bénévolat en milieu faunique sous toutes ses formes, d'inspirer d'autres chasseurs, pêcheurs et adeptes de plein air à s'impliquer à leur tour. Chacun de ces portraits présente ainsi un bénévole qui parle de ses valeurs et de ses motivations à faire du bénévolat dans le domaine de la chasse et de la pêche.

La diffusion des capsules vidéo de cette campagne s'est poursuivie tout au long de l'année 2023 sur les différentes plateformes de communication de la Fédération et avec certains partenariats. La série *Portrait de bénévole* atteint désormais plus de 2 000 vues.





Prix Harfang des neiges

À l'automne, deux bénévoles exceptionnels de la FédécP ont été honorés lors de la cérémonie de remise des prix Harfang des neiges :



Bob Bélanger

Lauréat dans la catégorie Coup de cœur de la relève – Individu



Richard Blais

Lauréat dans la catégorie Excellence en bénévolat

La FédécP ainsi que ses filiales, Sécurité nature et la fondation Héritage faune, tiennent à féliciter et à remercier Bob et Richard pour leur grand dévouement et leur précieuse implication année après année!

Vie associative

La vie associative est un autre pivot de la structure organisationnelle de la Fédération. La valorisation de ses membres et de leurs projets est essentielle au développement et à la pérennité de cette vie associative. Au cours de l'année, nous avons pris soin de mettre en valeur près d'une vingtaine d'associations et de projets afin de souligner leur travail exceptionnel ainsi que de les faire rayonner au sein de notre communauté.

Les organisations membres

À la fin de l'année 2023, la Fédération compte 289 organisations membres. Au cours de l'année, 42 organismes se sont ajoutés, soit 2 membres associatifs, 2 membres communautaires et 37 membres partenaires.



Les membres individuels

L'année 2023 marque un changement majeur pour notre membership. Notre engagement envers la mission de défense des droits et la promotion de l'amour de la chasse et de la pêche a pris une nouvelle dimension, reflétée par notre passage à un membership actualisé.

Face à un monde en constante évolution, nous aussi, nous devons évoluer pour rester pertinents et efficaces. C'est pourquoi, après avoir consulté nos bénévoles, nos membres, non-membres et anciens membres, nous avons choisi de repenser notre modèle de membership individuel afin de mieux centrer notre action sur notre mission première : représenter nos membres.

L'essence d'une organisation ne réside pas seulement dans ses actions, mais surtout dans ses membres. Chaque jour, grâce à eux, la FédécP parvient à faire entendre sa voix, à défendre les droits des chasseurs et pêcheurs et à préserver la riche tradition de chasse et de pêche au Québec.

Depuis l'instauration de notre nouveau membership en octobre dernier, nous avons déjà pu constater une croissance notable de nos membres, tout cela grâce à un coût d'adhésion maintenant plus accessible et des avantages considérables avec de précieux partenaires.

Ces partenaires ne sont pas choisis au hasard. Ils incarnent une vision partagée : la défense des intérêts de nos membres et la valorisation de leurs traditions. Ces entreprises, alignées sur notre mission, proposent des avantages exclusifs. Elles reconnaissent l'importance de notre passion et s'engagent à nos côtés.

Ensemble, ces changements reflètent notre dévouement envers notre communauté. L'adhésion de nos membres n'est pas seulement un soutien : c'est un engagement envers des valeurs qui nous rassemblent. Nous sommes impatients de voir cette communauté continuer de grandir et de prospérer dans les années à venir.





**RAPPORT ANNUEL
DE LA FONDATION
HÉRITAGE FAUNE**

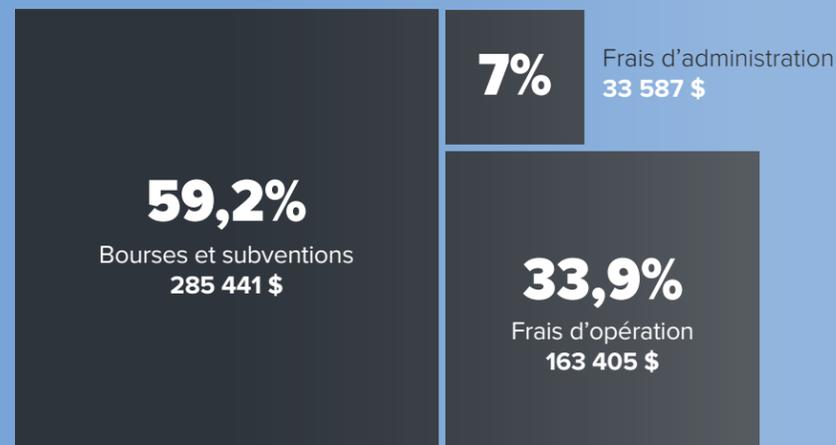
FAITS SAILLANTS

STRATÉGIE PHILANTHROPIQUE

Cette année, Héritage faune a entamé un sérieux travail d'analyse de ses processus, de ses activités et de son environnement d'affaires qui sera suivi par l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie philanthropique. Cet important exercice a pour objectif d'aider la Fondation à mieux s'acquitter de sa mission de façon pérenne. Ainsi, avec le soutien des conseillers de Global Philanthropic Canada, nous pourrions construire, sur des bases solides, des méthodes adaptées de collecte de fonds s'harmonisant à la réalité évolutive des domaines faunique et philanthropique. De plus, Héritage faune pourra bonifier ses façons de soutenir la réalisation par les associations membres de la FédéCP de projets pour la relève et pour les habitats d'espèces fauniques prélevées.

BUDGET ANNUEL

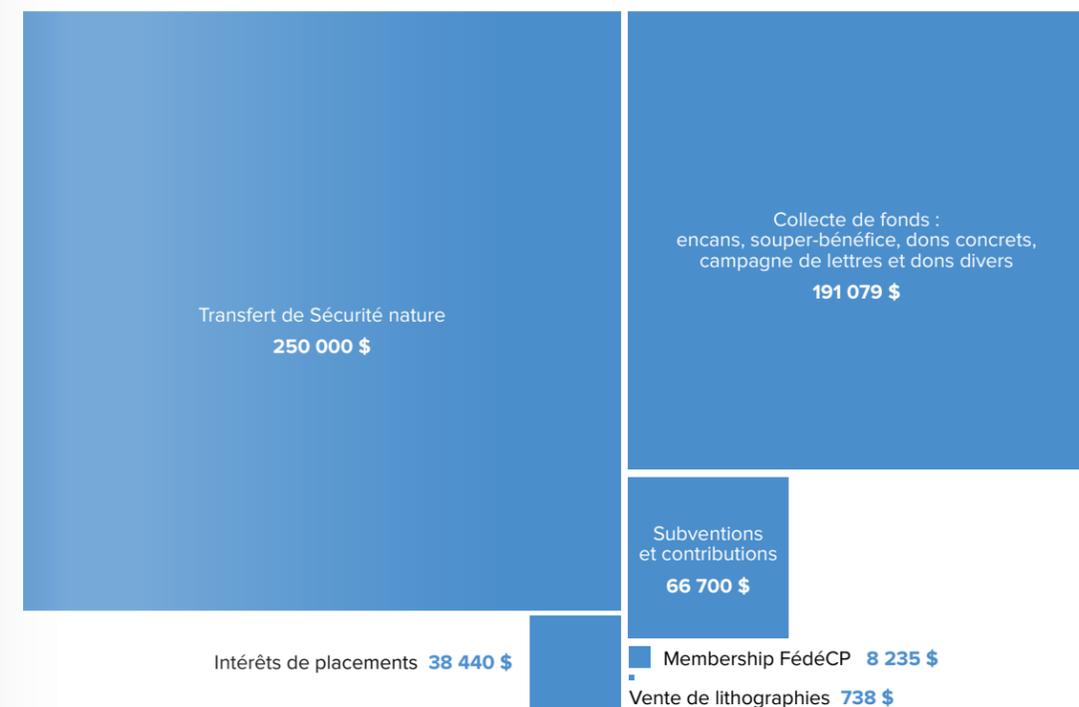
Le modèle de gestion de la Fondation, qui fonctionne en synergie avec la FédéCP et Sécurité nature, est grandement avantageux puisqu'il assure des frais de gestion minimaux par rapport à ce qui est redonné en bourses et subventions. Les frais d'exploitation incluent la gestion, le soutien technique à l'élaboration des projets par la coordonnatrice d'Héritage faune, les coûts associés aux campagnes de financement, de même qu'un investissement majeur lié au développement de la stratégie philanthropique. Ce dernier devrait se poursuivre sur l'année financière 2024.



FINANCEMENT

RÉPARTITION DES REVENUS

Vue d'ensemble





RÉPARTITION DÉTAILLÉE DES REVENUS

Catégorie	Description	Montant amassé
Encans	Encan du congrès, le 22 avril.	11 429 \$
	Encan virtuel du 6 au 26 novembre.	65 876 \$
Souper-bénéfice	22 ^e édition du souper-bénéfice, en salle, le 24 novembre.	57 735 \$
Tirage	Tirage d'un voyage à l'île d'Anticosti, 2 135 billets vendus.	42 700 \$
Dons concrets	Dons de 1 000 \$ ou plus remis à un organisme de la région du donateur, en son nom.	6 000 \$
Campagne de lettres	Lettres de sollicitation envoyées à la banque de donateurs réguliers.	1 015 \$
Dons divers	Dons en ligne et autres initiatives.	6 324 \$
Subventions et contributions	Montant injecté par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans le cadre du programme de bourses pêche d'hiver, subvention de la Fondation de la faune et contribution liée au prêt Covid.	66 700 \$
Lithographies	Vente des lithographies de 16 œuvres originales de la collection de la Fondation.	738 \$
Membres FédéCP	Pour chaque adhésion individuelle à la Fédération, un montant est remis à la Fondation.	8 235 \$
Intérêts de placement	Intérêts sur les placements. Ce montant exclut le gain non matérialisé de 136 091 \$.	38 440 \$
Transfert Sécurité nature	La filiale Sécurité nature a transféré le montant prévu au budget.	250 000 \$



FAITS SAILLANTS SUR LE FINANCEMENT

Souper-bénéfice

Le 24 novembre, à l'hôtel Plaza de Québec, a eu lieu la 22^e édition du souper-bénéfice d'Héritage faune. Sous la présidence d'honneur de M. Jean-François Samray, président-directeur général du Conseil de l'industrie forestière du Québec, 200 convives, supporters du milieu faunique et bénévoles impliqués auprès de la relève en chasse et pêche se sont réunis pour la cause.

Don concret

La Fondation poursuit son programme de don concret par lequel chaque don de 1 000 \$ finance une bourse « Relève » directement dans la région choisie par le donateur. La bourse est remise, en son nom, à une organisation bénéficiaire près de chez lui : une visibilité supplémentaire et la meilleure façon de voir concrètement à quoi sert son argent!

Subventions et contributions

La Fondation a reçu la somme de 50 000 \$ du MFFP, aujourd'hui appelé le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), pour l'injecter dans le programme de bourses pêche d'hiver 2022-2023.

Outre les contributions financières, la Fondation reçoit des contributions matérielles de Canards Illimités qui fournit de l'équipement à chaque participant lors d'activités d'initiation à la chasse à la sauvagine.

Tirage Anticosti

Grâce à la généreuse participation de la Sépaq, Héritage faune a mis sur pied, au printemps 2023, le tirage d'un voyage de villégiature à l'île d'Anticosti. Ce tirage fort populaire a permis la vente de 2 135 billets.



Collection

La Fondation détient une magnifique collection d'animaux naturalisés, d'artéfacts liés à la chasse et la pêche ainsi que des œuvres d'art, qui sont exposées à son siège social. Les donateurs reçoivent un reçu officiel pour la juste valeur marchande de leur don. Ces dons nous permettent de préserver le patrimoine culturel et d'améliorer nos capacités en matière d'éducation au monde de la faune, de la chasse et de la pêche. De plus, ces objets peuvent être prêtés afin d'enrichir les kiosques et les expositions itinérantes ou lors d'activités. Cette année, des élèves en art, des tout-petits de garderie et des visiteurs de plusieurs salons ont pu admirer des pièces de la collection. De nombreux visiteurs sont venus également contempler tout à fait gratuitement l'exposition au siège social. De plus, 4 pièces ont été acquises en 2023.

La Fondation invite les chasseurs, les pêcheurs et les collectionneurs à faire des dons d'espèces fauniques naturalisées, d'appellants de chasse, de livres de référence, d'œuvres d'art et d'antiquités de chasse et de pêche. Nous devons être sélectifs et demandons aux donateurs de s'informer auprès des responsables de la Fondation pour vérifier la recevabilité des dons.





ATTRIBUTION DES BOURSES ET SUBVENTIONS

Héritage faune a attribué, à partir du Fonds général, un montant total de 285 441 \$ en bourses, subventions et contributions à différents partenaires et associations de chasseurs et de pêcheurs membres de la FédéCP pour soutenir la réalisation de 196 projets.

Détails des subventions et des bourses distribuées

Catégorie	Description	Montant attribué
Bourses relève	Bourses attribuées aux organismes membres pour l'organisation d'activités d'initiation à la chasse ou à la pêche. Ce montant inclut les 3 bourses de 500 \$ tirées parmi nos associations qui font une activité lors de la Fête de la pêche.	122 109 \$
Pêche d'hiver	Montant provenant du MFFP et distribué par Héritage faune aux membres et non-membres pour soutenir des activités d'initiation à la pêche blanche.	48 984 \$
Aménagement/acquisition d'habitats fauniques	Bourses attribuées pour acquérir des connaissances sur des habitats de la faune prélevable et pour les aménager ou les restaurer.	81 598 \$
Miniprojets fauniques	Bourses de 500 \$ attribuées pour soutenir des projets de petite envergure visant à protéger ou aménager des habitats ou à favoriser la présence de la faune prélevable.	2 000 \$
Programme de soutien à la vitalité des régionales	Montants remis aux FédéCP régionales pour les aider à soutenir les initiatives locales : activités, tables de concertation, visibilité, projets régionaux en lien avec la faune et ses habitats, etc.	28 750 \$
Bourses d'études	Bourses d'études supérieures de 2 000 \$ chacune. La bourse Aurèle-Blais vise la faune terrestre et la bourse Pierre-Latrace vise la faune aquatique.	2 000 \$

DÉTAILS DES SUBVENTIONS ET DES BOURSES DISTRIBUÉES – FONDS GÉNÉRAL

Bourses relève

En 2023, la Fondation a financé 122 projets menés par 1500 passionnés qui ont transmis leur savoir sur la chasse ou la pêche à plus de 14 000 jeunes et moins jeunes. De ces projets, 37 portaient sur la chasse au dindon sauvage, 85 sur la chasse et 85 sur la pêche.

Programme pêche d'hiver

L'hiver dernier, plus de 5 600 personnes ont profité d'activités de pêche blanche partout au Québec, grâce à ce programme de bourses soutenu par le ministère régissant la faune au gouvernement du Québec. Ce programme est toujours aussi populaire avec les 64 demandes reçues pour l'édition 2022-2023.

La somme de 50 000 \$ provenant du ministère a été investie dans 19 projets, faisant ainsi découvrir la pêche d'hiver à 2 376 personnes, par le biais de plus de 150 bénévoles.

Programme d'aménagement/acquisition d'habitats fauniques (AAHF)

Dans le cadre du programme AAHF, la Fondation a soutenu 15 projets permettant l'acquisition de connaissances et l'aménagement d'habitats fauniques. Une année tout aquatique, ou presque, avec des projets touchant les salmonidés, le grand brochet, l'anguille et un projet sur le gibier à poil. Certains projets ratissaient plus large en incluant des paramètres portant sur la biodiversité du milieu aquatique et terrestre, les espèces exotiques envahissantes ou les espèces à statut particulier.

Bourses d'études supérieures

La fondation Héritage faune offre deux bourses d'études chaque année. Elles s'adressent aux étudiants universitaires et visent à encourager des projets de recherche qui ont comme objectif l'amélioration des populations de la faune ou de leur habitat et qui représentent un intérêt pour les membres de la FédéCP. La Bourse Aurèle-Blais vise les projets du domaine d'études cynégétiques, tandis que la bourse Pierre Latrace vise les projets du domaine d'études halieutiques. La bourse Aurèle-Blais n'a pas été décernée en 2023. Toutefois, voici une présentation du projet récipiendaire ayant obtenu la bourse Pierre Latrace.





PATRICE BLANEY

Ensemencements de dorés jaunes dans des lacs dégradés de Rouyn-Noranda : un véritable « baby-boom »

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (campus Amos) – Maîtrise en écologie et aménagement des écosystèmes forestiers

Photo : Patrice Blaney, drone - SmartForests- Miguel Montoro Girona

BOURSE PIERRE-LATRAVERSE

En Abitibi-Témiscamingue, le doré jaune (*Sander vitreus*) est sans contredit un poisson de grande importance socioculturelle et économique. Malgré son abondance naturelle, certains lacs ont été perturbés de sorte à motiver des mesures de restauration. C'est le cas des lacs Osisko et Dufault (Rouyn Noranda) qui ont été réensemencés à partir de 1986. L'objectif du projet est donc d'évaluer la capacité de ces lacs dégradés à maintenir naturellement les populations de dorés ensemencés. Les besoins en habitats et en ressources alimentaires du doré ont été étudiés en suivant son cycle de vie, et la croissance et la condition physique des adultes a été mesurée. Nos résultats préliminaires indiquent que les lacs dégradés peuvent maintenir des populations de dorés jaunes abondantes sans le soutien des ensemencements. Étonnamment, le recrutement y est même meilleur que dans les lacs non dégradés de cette étude. Toutefois, les réseaux trophiques simplifiés des lacs dégradés rendent la résilience de ces écosystèmes incertaine, ce qui appelle à la prudence pour les interventions de restauration qui permettront d'assurer le retour en force de ce poisson emblématique sur le long terme.

Patrice est présentement en train de réaliser les analyses statistiques. La fin de sa maîtrise est prévue pour le début de l'été, si tout se passe bien.



Photos : Patrice Blaney, drone - SmartForests- Miguel Montoro Girona



Photo : Patrice Blaney



LES AUTRES FONDS DE LA FONDATION

Fonds Dindon sauvage

En 2023, le Fonds a financé huit activités de relève à la chasse et quatre projets d'aménagement de l'habitat du dindon sauvage.

Cette enveloppe financière est alimentée par le cours Biologie et chasse du dindon sauvage au Québec, la formation obligatoire pour quiconque voulant chasser le dindon au Québec. Plus spécifiquement, un montant de 15 \$ par participant est prélevé du coût total de la formation et transféré par Sécurité nature dans le fonds pour des études, des recherches, des relocalisations de dindons ainsi que la promotion de la mise en valeur des habitats et de la relève concernant le dindon sauvage. Un montant de 85 995 \$ a été recueilli grâce aux formations en 2023.

Fonds dédié ACPN

En 2021, Héritage faune a signé une entente avec l'Association de chasse et de pêche de Nominique (ACPN) afin de désigner un Fonds au nom de l'Association. Ce Fonds dédié est alimenté par des sommes provenant de l'Association ou des dons de toute autre personne morale, toute compagnie ou tout individu, au même titre que les autres fonds gérés par Héritage faune. Les retraits au Fonds sont demandés par l'ACPN, pour des projets ou activités en accord avec la mission et les objets de la Fondation.

Fonds Chasseurs généreux Latulippe

Chasseurs généreux est un programme de don de viande de gibier destiné aux personnes dans le besoin à travers tout le Québec. Il permet à des familles d'avoir accès à de la viande de qualité, récoltée par un chasseur, emballée par un boucher certifié et distribuée par un organisme local membre des Banques alimentaires du Québec. Les dons de viande de gibier des chasseurs ont atteint 9 250 livres au cours de la saison 2023.

La fondation Héritage faune a créé le Fonds Chasseurs généreux, pour assurer la promotion du programme et sa pérennité. En 2022, les magasins Latulippe se sont associés au succès du programme pour une durée de cinq ans par une contribution financière au Fonds qui porte désormais le nom de Latulippe. Les sommes versées permettent de stimuler les dons de bêtes complètes sans qu'aucuns frais ne soient déboursés par le chasseur ni par le boucher. Les dons de demi-bêtes et de quartiers d'original sont aussi remboursés par le Fonds Chasseurs généreux Latulippe. Au cours de l'année 2023, un montant de 7 547 \$ a été consacré à cet effet.





**RAPPORT ANNUEL
DE SÉCURITÉ NATURE**



FAITS SAILLANTS

NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le CA de Sécurité nature a accueilli de nouveaux membres dans la dernière année. Ce CA renouvelé a l'ambition et le défi de prendre les bonnes décisions au regard de l'orientation stratégique de l'organisation. Il a pour mission de faire rayonner son action éducative, de stimuler la relève, d'encourager les nouvelles idées et de soutenir la passion des membres, particulièrement celle des bénévoles. Nous saluons les membres de ce conseil renouvelé :

- **Pascal Alarie**, président
- **Pierre Caron**, responsable provincial de la formation
- **Gaétan Hamel**, secrétaire
- **Pierre Roy**, administrateur
- **Marc Renaud**, président de la FédéCP et membre désigné

RETOUR À LA NORMALE POUR LES FORMATIONS

Avec un bilan global de près de 57 000 participants ayant suivi une formation de Sécurité nature en 2023, nous pouvons constater le retour à des données plus près des statistiques habituelles après quelques années plus actives à la suite de la pandémie.

DÉFI CHASSE

En 2023, Sécurité nature a voulu mettre les chasseurs au défi en lançant le Défi chasse, un jeu-questionnaire interactif gratuit qui invite les participants à tester leurs connaissances au sujet de la chasse et de ses techniques, de la manipulation des armes, de la réglementation ainsi que de la sécurité entourant cette activité.



 DÉFI CHASSE



SOUTIEN CONSIDÉRABLE AUX ASSOCIATIONS

Sécurité nature a assuré une contribution importante aux associations membres de la FédéCP par l'entremise de redevances qu'elle a versées. Au total, plus de 1 650 000 \$ ont été distribués pour soutenir les activités de la FédéCP, des régionales, d'Héritage faune et des associations.

INSTAURATION DU FORMULAIRE 5484

Au printemps 2023, une nouvelle procédure administrative fut instaurée pour le Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu (CCSMAF). Pour les participants, les moniteurs et le quotidien des cours, l'introduction du formulaire fédéral d'inscription au cours qui est de surcroît un rapport des résultats (formulaire 5484) fut désormais exigée par la Gendarmerie royale du Canada pour compléter la demande de permis de possession et d'acquisition (PPA). Ce formulaire, utilisé dans toutes les provinces canadiennes, ne l'était pas au Québec, qui avait sa propre certification, dérivée du certificat du chasseur. L'application de cette nouvelle procédure a nécessité un engagement encore plus grand de la part des moniteurs, mais a permis à tous les participants d'obtenir leurs documents plus rapidement, facilitant ainsi leur demande de PPA.

BAISSE DU PRIX DES COURS D'INITIATION À LA CHASSE

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a imposé une baisse du prix des cours Initiation à la chasse avec arme à feu (ICAF) et Initiation à la chasse avec arc ou arbalète (ICAA) en milieu d'année 2023. Cette décision, justifiée par le « juste prix au consommateur » prescrit par le Conseil du trésor, est la prérogative du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, selon notre entente de service. Ainsi, le 15 août 2023 entrait en vigueur le nouveau tarif fixé à 40,00 \$ (+ taxes) pour les 2 cours, en comparaison aux prix 2023 qui étaient de 44,24 \$ (+ taxes) pour l'ICAF et de 48,76 \$ (+ taxes) pour l'ICAA. Cette mesure a occasionné une perte de plus de 72 000 \$ pour Sécurité nature.

GESTION DES FORMATIONS



PARTICIPANTS AUX FORMATIONS

Formation	Femmes	Mineurs	Total 2023	Total 2022	Total 2021
Cours Initiation à la chasse avec arme à feu	4405	3618	15 731	17 274	17 803
Cours Initiation à la chasse avec arc ou arbalète	2578	1546	10 310	11 206	16 410
Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu et reprises	6539	4800	22 564	26 638	22 273
Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu à autorisation restreinte et reprises	684	S. O.	2 600	3 673	S. O.
Séminaire Chasse au dindon sauvage	803	444	5696	6717	7 849

Le total des participants aux formations s'élève à 56 901, comparé à 65 508 l'an dernier.

Les données 2023 démontrent une légère diminution des participants aux cours d'initiation à la chasse (9 % pour l'ICAF et 13 % pour l'ICAA). Multifactorielle, cette baisse est en partie attribuable au retour à la normale à la suite d'une fulgurante augmentation observée pendant la pandémie.

La formation sur la chasse au dindon sauvage, donnée presque exclusivement en ligne, accuse une diminution de 15 %, ce qui est conforme aux attentes, puisque le bassin des « anciens chasseurs » intéressés à cette chasse est probablement entièrement couvert. Ce à quoi l'on doit s'attendre, c'est une stabilisation de l'intérêt pour ce cours auprès des chasseurs formés récemment et qui souhaitent étendre leur expérience de chasse.

La diminution de la fréquentation des cours de sécurité dans le maniement des armes à feu est plus préoccupante : 15 % pour le CCSMAF — Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu — et 29 % pour le CCSMAFAR — Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu à autorisation restreinte.

L'importante diminution du CCSMAFAR était attendue et s'explique facilement : il s'agit d'une conséquence directe du gel national sur la vente, l'achat ou le transfert d'armes de poing par des particuliers, entré en vigueur le 21 octobre 2022. Codifié depuis par le projet de loi C-21, il interdit l'acquisition d'armes de poing par des particuliers, sauf quelques exceptions. L'intérêt pour les armes de poing se limite désormais à ceux et celles qui auront à les utiliser dans le cadre de leur travail, du moins dans l'état actuel de la pratique.

Le CCSMAF s'adresse principalement aux nouveaux chasseurs, aux tireurs sportifs et aux personnes désirant travailler dans le domaine de la sécurité. Les premiers, pour obtenir leur certificat du chasseur, suivent ce cours en combinaison avec le cours d'initiation à la chasse (ICAF). La diminution de la participation à l'ICAF explique donc une portion de la diminution du côté du CCSMAF. À cause de la diversité de motivations, toutefois, il est difficile de proposer une explication complète à la diminution observée.

Le manque de disponibilité des salles apparaît comme un enjeu majeur dans bien des régions, encore plus que le manque de bénévoles. En effet, 23 nouveaux moniteurs du CCSMAF ont réussi la session de formation/évaluation initiale en mai 2023. Il faut donner le crédit de cette relève aux responsables régionaux de la formation, qui ont réussi cet effort de recrutement en dépit du départ de plusieurs associations à la suite de la pandémie. Lors des séances de formation continue en 2023, il est apparu que beaucoup de moniteurs, et encore plus de nouveaux moniteurs, souhaitent donner plus de cours, mais que la disponibilité de salles à des coûts raisonnables n'était pas au rendez-vous.

COMITÉ DE FORMATION

Un comité de bénévoles passionnés s'est formé en 2022-2023 dans le but de rendre compte de plusieurs enjeux d'intérêt pour les moniteurs et afin de mettre à jour les procédures et les méthodes consignées dans ce qu'on appelait le Cahier technique, dont la dernière mise à jour sérieuse datait de 2014. Depuis, plusieurs pratiques avaient été modifiées, ce qui appelait à une révision intégrée des documents de fonctionnement disponibles pour les bénévoles.

Le Comité de formation est donc à l'origine d'une révision du rôle des responsables PESCOF, renommés responsables régionaux de la formation depuis l'abolition du Programme-cadre d'éducation en sécurité et en conservation de la faune.

Le comité de formation a également produit un Guide de sélection des nouveaux moniteurs. Ce document de 19 pages documente chacune des étapes de formation des nouveaux moniteurs, dans un processus annuel qui commence en octobre et s'étend sur plus de 9 mois. Il est complété de six formulaires et d'annexes qui sont autant d'outils pour assister les responsables régionaux de la formation et leur équipe : aide-mémoire lors des premiers contacts, détails de l'entretien téléphonique, comment gérer l'entrevue, sa mécanique et ses motivations, ainsi que des outils d'évaluation pour l'entrevue et pour la supervision des cours. Certains de ces outils ont été traduits en anglais au bénéfice de certains de nos partenaires autochtones qui eux aussi proposent des candidats-moniteurs.

Le Comité de formation a également mis en place un outil de suivi des demandes faites par les moniteurs, dans la foulée des sessions de formation continue en 2023. Lors de ces rencontres, mais aussi spontanément à tout moment dans l'année, des moniteurs proposent des idées dans le but d'améliorer la qualité des cours et Sécurité nature se fait un devoir de faire cheminer ces suggestions.



Au-delà d'une quarantaine de recommandations ont été recueillies lors des sessions régionales de formation continue ou transmises par les responsables régionaux lors de leurs ateliers de coordination. Nous devons souligner le travail bénévole de M. André Labrie qui a su donner forme à cet outil de développement des pratiques de Sécurité nature. À la fin de l'année 2023, déjà les deux tiers de ces recommandations avaient reçu des réponses, sous la forme de notes aux moniteurs, de nouveaux documents (un Guide du moniteur est en préparation pour ce printemps), d'améliorations du matériel (dont des vestes d'uniforme pour les moniteurs) ou de projets à plus long terme (par exemple l'achat d'armes de démonstration supplémentaires afin d'en favoriser la manipulation dans les cours).

Sécurité nature a également formalisé le suivi des plaintes afin de documenter les manquements et les besoins perçus par les participants pour mieux y donner suite.

Nous adressons notre reconnaissance aux membres du Comité de formation pour leur implication et leurs réalisations.

Merci à :

Pierre Caron, responsable provincial de la formation, **Claude Lapointe**, **Michel L. Fortin**, **Marc Renaud** et **André Labrie**.

FORMATION INITIALE 2023 ET NOUVEAUX INSTRUCTEURS

En mai 2023, 24 candidats-moniteurs étaient reçus à la session de formation/évaluation annuelle, dont 2 femmes. 23 candidats ont été recommandés pour continuer le processus de formation, c'est-à-dire pour donner un cours au public sous la supervision d'un moniteur chevronné (ou du responsable régional lui-même).

Fait particulier, lors de cette session de formation, Sécurité nature a qualifié 8 nouveaux instructeurs, ce qui ne s'était pas vu depuis de nombreuses années. Le nombre d'instructeurs de Sécurité nature est donc passé de 6 à 14, auxquels s'ajoutent 2 instructeurs de réserve dédiés aux formations dans le Nord, pour les communautés crie et inuite. Ces nouvelles qualifications ont eu également pour effet de faire passer le nombre de nos instructeurs du CCSMAFAR de 2 à 6, ce qui sera très utile pour la formation de nouveaux moniteurs du CCSMAFAR en 2024.

MISE À NIVEAU DES MONITEURS (SESSIONS DE FORMATION CONTINUE)

Les moniteurs de toutes les régions du Québec se sont mobilisés en 2023, sous le leadership des responsables régionaux de la formation, avec la collaboration des instructeurs, dans l'organisation de sessions régionales de formation continue. À l'occasion d'une journée bien remplie, les moniteurs ont été informés des changements administratifs importants exigés par notre nouveau partenaire gouvernemental, notamment l'usage, nouveau pour le Québec, des rapports individuels sur le Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu, désormais nécessaires pour préparer une demande de permis d'arme à feu en ligne.

Outre les changements dans les documents administratifs, ces sessions de formation continue ont permis d'informer les moniteurs sur les changements apportés au diaporama du CCSMAF, dont le principal donne plus d'importance à la pratique avec les armes de démonstration. Les pratiques relatives à la durée des cours, aux examens écrits (assistance aux participants) et au test pratique ont été uniformisées toujours avec la volonté de donner aux moniteurs de meilleurs outils et de leur enjoindre d'utiliser de meilleures pratiques afin de livrer des formations de qualité.

Enfin, les sessions de formation continue ont également permis aux moniteurs de se rencontrer et d'acheminer à Sécurité nature, via leur responsable régional de la formation, leurs demandes et recommandations.



MISE À JOUR DU RÔLE DES RESPONSABLES RÉGIONAUX

Les responsables régionaux de la formation sont des bénévoles (un par région) qui agissent comme coordonnateurs auprès des moniteurs, mais aussi auprès des associations membres de la FédéCP qui diffusent les cours. Plus précisément, leur rôle consiste à :

- Solliciter les associations et recruter de nouveaux moniteurs, dans le cadre d'un processus formel impliquant un comité régional de bénévoles;
- Organiser, encadrer et animer les sessions de formation continue;
- Faire le suivi de l'offre de cours;
- Assister les associations et les moniteurs dans la recherche et la négociation des locaux d'enseignement;
- Traiter avec empathie, tact et fermeté les cas disciplinaires et les plaintes;
- Être attentif aux demandes du public et à l'objectif d'offrir les formations de Sécurité nature partout au sud du 50e parallèle, et souvent au-delà;
- Accompagner les nouveaux moniteurs dans leur processus de formation qui s'étend sur au moins 9 mois;
- Parcourir des centaines et des milliers de kilomètres par année pour visiter les moniteurs, évaluer la qualité des cours et participer aux rencontres nationales qui assurent le maintien et la qualité des actions de Sécurité nature;
- Étant membres des conseils d'administration des régionales, ils rendent compte de leurs activités et de celles de leurs équipes régionales d'animation, qui les secondent lors des sélections de candidats, dans l'organisation des activités régionales et dans l'évaluation de la qualité des cours.

En plus de tout cela, à l'initiative du conseil d'administration de Sécurité nature, les responsables régionaux ont mis à jour la description de leurs rôles et responsabilités, en réactualisant leurs obligations vis-à-vis de Sécurité nature, de la régionale, des moniteurs et des associations et clubs de tirs. Au nombre de ces responsabilités, les responsables ont suggéré d'inviter les membres de leur CA qui ne sont pas moniteurs à venir voir le déroulement d'une journée de formation : nul doute que cela suscitera l'admiration du travail du moniteur, ainsi que celui de son responsable régional!





AIDE FINANCIÈRE 2023

Sécurité nature, grâce aux revenus générés par les cours, contribue financièrement à soutenir les activités de la Fédération et de la Fondation. La filiale éducative met aussi à la disposition de toute l'organisation les outils informatiques et technologiques essentiels à la réalisation des projets.

Sommes versées par Sécurité nature	À la FédéCP	À Héritage faune
Pour les activités régulières selon le budget prévu	650 000 \$	250 000 \$
Dans le fonds Dindon sauvage		85 590 \$
Total (avant versement du surplus au fonds visibilité)	985 590 \$	

EMBELLISSEMENT ET ACCESSIBILITÉ DU BOISÉ HÉRITAGE FAUNE

Le 14 septembre dernier, Sécurité nature a inauguré le nouvel aménagement du Boisé Héritage faune, situé au siège social de la FédéCP à Saint-Augustin-de-Desmaures dans la région de la Capitale-Nationale, qui est maintenant plus accueillant et accessible pour ses nombreux visiteurs.

Des travaux majeurs permettant la création d'aires de pique-nique, d'entraînement et de repos ont eu lieu au cours de l'été. Le site est maintenant plus accessible aux personnes à mobilité réduite, aux familles avec poussettes, aux cyclistes, aux promeneurs avec chiens et aux sportifs.

C'est grâce à l'appui financier de Développement économique Canada pour les régions du Québec, de la Caisse Desjardins de Cap-Rouge-Saint-Augustin, du Secrétariat à la Capitale-Nationale et de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures que Sécurité nature a pu réaliser ce projet d'envergure d'une valeur totale de 150 000 \$.

Accessible au public en tout temps, le Boisé Héritage faune est un endroit exceptionnel, à cheval entre la zone urbaine et agricole, parfait pour sensibiliser les visiteurs à l'environnement, à la faune et à ses habitats et aux activités de chasse et de pêche.

L'aménagement de cet espace à partager, près de cette grande artère (route 138), permettra de promouvoir et de mettre en valeur les sentiers déjà existants du Boisé Héritage faune, ses multiples attraits naturels et éducatifs ainsi que l'accès aux expositions permanentes situées à l'intérieur du siège social de la FédéCP.



MONITEURS, INSTRUCTEURS ET RESPONSABLES DE LA FORMATION

La FédéCP tient à remercier ses 384 moniteurs bénévoles pour leur engagement, leur dévouement et leur mobilisation pour l'enseignement de la sécurité dans le maniement des armes à feu. Grâce à eux, de nombreux nouveaux chasseurs avisés et responsables sont formés chaque année pour ainsi assurer une relève auprès des chasseurs québécois.

Nombre de moniteurs et instructeurs par région en 2023

Région	CCSMAF			CCSMAFAR	
	Moniteurs	Candidats moniteurs	Instructeurs	Moniteurs*	Instructeurs
01 – Bas-Saint-Laurent	26	1	1	5	0
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	17	2	0	4	0
03 – Capitale-Nationale	30	0	1	5	0
04 – Mauricie	11	0	2	4	1
05 – Estrie	12	0	2	1	0
07 – Outaouais	26	1	2	4	0
08 – Abitibi-Témiscamingue	29	0	0	2	0
09 – Côte-Nord	15	0	0	2	0
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	10	0	1	0	0
12 – Chaudière-Appalaches	23	2	1	4	1
14 – Lanaudière	19	0	0	4	0
15 – Laurentides	24	0	0	3	0
16 – Montréal, Laval, Montérégie	64	1	4	25	4
17 – Centre-du-Québec	18	0	0	0	0
10 – Moniteurs autochtones	37	0	2	0	0
Total	361	7	16	63	6

*47 moniteurs CCSMAFAR sont également moniteurs CCSMAF.



Les instructeurs :

M. Paul-Aimé Bélanger
Mme Linda Bélanger-Crête
M. Mark Brazeau
M. Pierre Caron
M. Gianfranco Cavallo
M. Pierre Couture
M. Réal Crête
M. Robert Dominique
M. Éric Giguère
M. Rodolphe La Salle
M. André Labrie
M. Jules Lambert
Mme Hélène Larente
M. Serge Larivière
M. Martin Savard
M. Jean Valiquette

Les responsables régionaux :

M. Paul-Aimé Bélanger | Bas-Saint-Laurent
M. Rémi Girard | Saguenay–Lac-Saint-Jean
M. Joseph Garneau | Capitale-Nationale
M. Richard Blais | Mauricie
M. Réal Crête | Estrie
M. Aurel Dubé | Outaouais
M. Dany L'Heureux | Abitibi-Témiscamingue
M. André Boulianne | Côte-Nord
M. Jules Lambert | Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
M. Pierre Couture | Chaudière-Appalaches
M. René Charpentier | Lanaudière
M. Marc Tremblay | Laurentides
M. Pierre Roy | Montréal, Laval, Montérégie
M. Éric Bahl | Centre-du-Québec

RECONNAISSANCE DE NOS BÉNÉVOLES 2023



Pascal Alarie, président Sécurité nature et Marius De Champlain



Jean Boutin et Marc Renaud, président FédéCP



Joël Godin, Député. Portneuf—Jacques-Cartier, Lynda L. Leclerc, présidente du Club Chasse et Pêche Donnacona et Bob Bélanger, président régional FédéCP Capitale-Nationale

MONITEUR NATIONAL

Marius De Champlain | Bas Saint-Laurent

Nommé moniteur national de l'année, Marius De Champlain est un passionné de chasse et de tir sportif. En 1985, il a fondé le Club de tir du Bas-Saint-Laurent et a siégé au CA pendant plus de 30 ans. Au cours de sa carrière, il a organisé de multiples championnats de tirs locaux et provinciaux. Ce maître-tireur a gagné de nombreux titres et de nombreux prix en participant à des compétitions de niveau mondial.

En plus de pratiquer le tir, Marius est également coauteur du Guide d'utilisation de l'arbalète à la chasse du gros gibier. En 2022, ce Rimouskois a célébré ses 45 ans d'implication à titre de moniteur bénévole pour la FédéCP. Encore à ce jour, Marius poursuit avec ardeur ses activités de bénévolat auprès de la Fédération et continue même de jouer son rôle de délégué aux avis de cours pour son association du Club de tir du Bas-Saint-Laurent. La FédéCP remercie Marius pour sa précieuse implication à titre de bénévole et le félicite encore une fois pour l'obtention de cet honneur grandement mérité.

MEMBRE HONORAIRE

Jean Boutin

Depuis 10 ans, Jean Boutin, cinéaste et consultant en production numérique stratégique, travaille conjointement avec la FédéCP au développement de son volet éducatif par la conception et la réalisation de nombreux programmes et vidéos.

Alliant une qualité d'image impeccable et des concepts originaux, Jean réussit toujours à représenter le plus fidèlement possible le message de la Fédération.

Par cette distinction, la FédéCP souligne le professionnalisme de Jean Boutin et l'importance de sa précieuse contribution à rendre le milieu de la chasse et de la pêche encore plus accessible et attrayant que jamais.

RECONNAISSANCE D'UNE ASSOCIATION

Club Chasse et Pêche Donnacona | Capitale-Nationale

Fondé en 1959, le Club Chasse et Pêche Donnacona est reconnu dans sa région pour l'organisation de nombreux tournois de pêche et ses activités de chasse. Afin de se faire connaître, le Club a longtemps participé à l'Expo de Donnacona, événement majeur commercial dans la grande MRC de Portneuf.

Grâce à l'implication de ses bénévoles, le Club donne des cours de maniement des armes à feu (CCSMAF) depuis 1972 et a développé un projet d'ensemencement de truites au parc des Berges grâce au programme Pêche en herbe. Le Club, dont trois anciens présidents ont siégé au CA de la régionale Capitale-Nationale, est membre de la FédéCP depuis 1984. Les femmes sont grandement impliquées dans le Club, spécialement dans l'équipe de direction, qui est sous la gouverne de Lynda L. Leclerc. La FédéCP remercie tous ceux qui participent de près et de loin à assurer la pérennité du Club Chasse et Pêche Donnacona.

LA TOUCHE FINALE

CHANGEMENT DE DIRECTION

La fin de 2023 annonça pour la Fédération un vent de changement au niveau de sa direction. Depuis août 2022, la gestion de l'équipe de la permanence et du suivi de nombreux dossiers, autant du côté de la Fédération que de celui de ses deux filiales, Sécurité nature et la fondation Héritage faune, fut gérée avec brio par Stéphanie Vadnais, directrice générale par intérim. Toutefois, l'arrivée de Maxime Jean à titre de directeur général fut une grande nouvelle pour tous. En plus de venir compléter l'équipe et d'amener de nouvelles couleurs à la Fédération, Maxime aura comme mandat, entre autres, d'orchestrer la planification stratégique qui donnera les orientations des prochaines années.

Détenteur d'un baccalauréat en administration des affaires, Maxime a commencé sa carrière dans le monde de la finance pour ensuite se spécialiser dans le secteur du développement économique et territorial pendant de nombreuses années. Fort de son expérience en gestion, Maxime est également un aventurier passionné et un grand communicateur. Après avoir escaladé l'Everest en 2004, Maxime a donné des centaines de conférences et réalisé plusieurs documentaires pour les Grands Explorateurs.

Pour la FédéCP, chaque personne est importante. Le rôle de chacun a un impact sur l'organisation; c'est pourquoi nous souhaitons avoir une équipe solide pour représenter le mieux possible nos membres, nos bénévoles, nos associations ainsi que la grande communauté des chasseurs et pêcheurs.

Bienvenue, Maxime, dans la grande famille de la FédéCP et de ses deux filiales!





Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs

ACTION ÉDUCATIVE | FONDATION
SÉCURITÉ NATURE | HÉRITAGE FAUNE

AVRIL 2024